



Réponse à l'avis du CNPN

Conseil Département des Pyrénées-Atlantiques
28/01/2022

Note de réponse à l'avis du CNPN déposé le 16/12/21 et dépôt d'une nouvelle demande de dérogation



Dans une première partie, le document présente les réponses apportées pour chaque point relevé dans l'avis du Conseil national de Protection de la Nature du 16/12/201. Pour chacun de ces points, les observations du CNPN sont reprises et les réponses du maître d'ouvrage détaillées.

Dans une seconde partie, une nouvelle demande de dérogation est formulée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, pour prendre en compte les remarques du CNPN et les enjeux écologiques soulevés.

1 Réponse à l'avis du CNPN

1. Les aménagements vont intervenir sur des espaces actuellement vierges d'activités. L'évaluation du dérangement (auditif et visuel) au-delà des pistes envisagées est lacunaire pour beaucoup d'espèces sensibles (Pic à dos blanc, rapaces, lagopède, Grand tétras...) et notamment avec une utilisation souhaitée de cet espace, été comme hiver à venir.

Réponse :

En tout premier lieu, le Conseil départemental tient à rappeler que ce projet a été conçu sur le strict périmètre du domaine skiable tel qu'il existait jusqu'en février 2015. L'arrivée de la future remontée mécanique 3 Dents viendrait s'implanter sur la plateforme de la gare d'arrivée du télésiège des Fontaines de Cotch. L'emprise de la piste Haut-Préhistoire reprend le tracé de la piste desservie par ce télésiège installé en 1984. Ce secteur haut de Cotch est effectivement inaccessible aux skieurs depuis 2015. Les aménagements du projet interviennent donc sur des espaces dévolus au domaine skiable.

Le ski est présent depuis 1907 sur Gourette et a connu son véritable développement dans les années 1970 et 1980 grâce au Plan neige. De façon conséquente, le domaine skiable de Gourette connaît un dérangement lié aux activités hivernales et dans d'autres proportions estivales. En moyenne, lissé sur chaque saison, on peut estimer la fréquentation journalière à 2 400 skieurs par jour l'hiver et 123 personnes l'été. Le projet départemental s'inscrit dans le périmètre du domaine skiable existant, avec une diminution du nombre de remontées mécaniques et une surface de pistes de ski proche de celles d'avant février 2015. Le domaine skiable comprend des boisements et des secteurs ouverts remaniés au fil des années pour le ski. Ainsi, au centre du domaine, les boisements sont assez morcelés et seul le bois des Crétets présente une superficie importante. On peut ainsi estimer que le dérangement causé par le projet 2022-2025 est assez similaire que par le passé. Le rapport de l'ONCFS de 2017 sur l'étude des populations de Grand Tétras sur le secteur de Gourette explique ainsi « *Les recherches effectuées en fin d'hiver au Bois Noir et au Bois des Crétets, n'ont pas permis d'y découvrir d'indices attestant d'une présence hivernale des tétras. Ces deux boisements présentent un milieu très attractif pour les oiseaux à cette saison (nombreux vieux sapins, sous-bois dégagé), mais sont situés en bordure immédiate ou en plein cœur du domaine skiable, ce qui engendre probablement leur évitement en raison d'une trop forte pression de dérangement humain.* ».

Concernant l'été, le domaine skiable connaît déjà une fréquentation historique, principalement des parties basses : les activités organisées autour de la télécabine de Bézou, le pied de cirque est ouvert et facile d'accès pour des promeneurs, les chasseurs des Eaux-Bonnes. Les pistes carrossables desservant l'ensemble du domaine permettent au personnel de l'EPSA d'assurer l'entretien des équipements entre mai et octobre. Le secteur amont de la station, au-delà de 1 700 m, est traversé par des sportifs aguerris (randonneurs, grimpeurs), peu nombreux, principalement sur le secteur Pène Blanche avec le Pic de Ger et le Pène Médée et par l'EPSA. Enfin les troupeaux de brebis, vaches et juments, pâturent de juin à septembre. Une cabane de berger se situe en pied de station et une autre à Bézou.

En complément, seule la télécabine de Bézou desservant le plateau de Bézou à 1 600 m d'altitude est ouverte l'été sur le domaine skiable, les autres équipements ne sont pas exploités à cette période. L'offre estivale s'organise sur des itinéraires balisés et aménagés entre le pied de la station et Bézou, ainsi que le long de la balade horizontale entre Bézou et le Snowkfé, en balcon sur Gourette et le col d'Aubisque. L'augmentation de la fréquentation estivale, et ses impacts, sera limitée à ces zones, pour lesquelles l'enjeu environnemental est moins important que sur les secteurs les plus hauts en altitude.

La carte ci-dessous permet de visualiser l'impact des aménagements futurs au regard des aménagements déjà existants (pistes de ski existantes) :



© Département des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés - Sources : ©IGN, BdOrtho - Cartographie : Biotope, 2021



Emprise des aménagements

Restructuration du domaine skiable de Gourette
Mission d'Assistance Environnementale

—	Remontée mécanique		Batiment
□	Pistes de ski		Stockage
□	Evolution des pistes de ski		Terrassement
□	Piste en fonctionnement jusqu'à 2015		Defrichement
□	Piste supprimée		

Les activités estivales :

Les aménagements estivaux, qui ne font pas l'objet de l'actuelle demande de dérogation, visent à canaliser les flux touristiques sur des secteurs déjà utilisés. Aucun itinéraire supplémentaire ne sera créé sur des secteurs vierges d'activités.

Le projet estival sur le domaine skiable de Gourette repose sur la mise en place d'activités qui permettent la découverte de la montagne, pour un public familial, peu sportif, en cohérence avec la richesse environnementale et le site classé. Il vient compléter l'offre d'activités historiques pratiquées sur Gourette : randonnées (GR10, Anglas, pic de Ger, plateau de Bouy), escalade et vélo (cyclotourisme et VTT) en lien avec le col d'Aubisque. Les activités sont concentrées sur le pied de cirque et le secteur de Bézou.

Les activités sont organisées par l'exploitant des remontées mécaniques. Elles, s'appuient sur l'ouverture des télécabines de Cotch et de Bézou à la côte 1 600 m (dans un premier temps, seule la télécabine de Bézou sera ouverte) en juillet et août. Conformément au Plan de gestion, le projet estival a pour objectif de valoriser le site classé avec notamment l'aménagement de la Balade horizontale et la mise en mise en valeur de la richesse paysagère et environnementale. Cette offre se veut sécuritaire. Elle s'adresse à des promeneurs et randonneurs non sportifs, qui ont besoin d'être guidé pour découvrir un site et peu enclins à la divagation en dehors des aménagements et du balisage. Une signalétique adaptée de type « zone de quiétude » sera installée sur les boisements sensibles pour lui limiter le dérangement (Crétets, Saxe, Bois Noir).

- L'offre VTT ludique

L'offre estivale proposée par l'EPSA sur le domaine skiable, concerne des activités existantes de trottinettes et de VTT sur des itinéraires balisés et aménagés par l'exploitant. Compte tenu des caractéristiques géo-morphologiques du site de Gourette, l'offre est ciblée sur des itinéraires ludiques et de niveau intermédiaire sur le secteur bas de la station 1 350-1 650 m.

Ces itinéraires de descente sont installés sur les pistes de ski existantes et font l'objet chaque année d'un balisage et d'un petit entretien. Cela représente un linéaire d'environ 13 km entre le pied de la station et Bézou. Le Département envisage d'ouvrir 1.4 km de pistes supplémentaires sur des pistes de ski existantes. En complément des tracés, sont installés chaque été des modules en bois démontables, pour rendre ces parcours plus ludiques sur certaines pistes de VTT et le pied de cirque en complément du (kid park). Ces tracés ne présentent aucun impact environnemental.

Contrairement au projet initial, le projet d'itinéraire VTT électrique, avec un nouveau tracé au pied du Pène Médée entre 1 700 et 1 800 m d'altitude, a été abandonné en raison de son impact environnemental.

Sur le secteur de Bézou terrassé en 2020, le tapis Tétras sera ouvert l'été avec un espace pour l'initiation VTT/trottinette et un autre dédié à une activité pour enfants (kart par exemple). Les impacts de cette fréquentation, au cœur du secteur réaménagé en 2020, sont très faibles pour les espèces protégées étant donné la localisation sur les pistes de ski existantes et à proximité du tapis.

Pour compléter cette offre ludique, sera installée près du départ de la télécabine de Bézou, une pumptrack pour le VTT, trottinettes, et skates constituée de modules bois démontables, pour une superficie d'environ 200 m² (10 m x 20 m), Sa localisation exacte sera définie en concertation avec un écologue et l'inspectrice des sites et portera sur un secteur déjà aménagé avec un enjeu plus paysager qu'environnemental.

Pour mémoire, l'utilisation des pistes pour les parcours VTT et les modules ludiques envisagés ne relèvent pas d'un régime d'autorisation administrative et sont sans impacts sur les espèces faune -flore bénéficiant d'un statut de protection. Ils sont donc mentionnés ici à des fins de parfaite information.

- Des itinéraires de découverte du site

Enfin, dans une volonté de valoriser le patrimoine du site, les itinéraires de découverte déjà proposés (itinéraire marmottes, itinéraire Edelweiss), seront complétés par d'autres parcours patrimoniaux comprenant une signalétique temporaire et quelques panneaux informatifs. Leur implantation sera définie en concertation avec un écologue et l'inspectrice des sites. Ces itinéraires sont situés entre le pied de station, le secteur de Bézou et le Snowkfé le long de la balade horizontale. Compte tenu de la configuration de la station, l'offre de découverte proposée pour les activités n'ira pas au-delà de 1 700 m de dénivelé.

Par ailleurs, deux projets sont en cours de définition font l'objet d'études techniques et environnementales. Ils concernent l'aménagement d'une via ferrata sur le secteur de Gourette et un chemin vertical entre Gourette et le parking du Ley. En fonction des projets et des tracés retenus, et en l'absence de solution alternative suffisante, les éventuelles demandes de dérogation à la protection des espèces et actualisation de l'étude d'impact seront effectuées.

- Fréquentation estivale et impact environnemental

L'offre estivale participe à la transition de la montagne avec des activités qui ne dépendent pas uniquement de la neige. Le déclin de la pratique du ski dans les années à venir doit être compensé par d'autres pratiques, le reste de l'année afin de maintenir la population sur ces zones. Le développement des activités estivales s'inscrit dans ce cadre mais porte sur des volumes sans proportion avec les touristes accueillis en hiver.

L'utilisation du domaine skiable sera contenue à l'offre identifiée par respect pour l'environnement et pour les autres pratiques notamment le pastoralisme. L'été, cette activité est importante sur la station avec des troupeaux de vaches, brebis et chevaux autour des deux cabanes, qui transforment et vendent leur production fromagère aux touristes et aux locaux.

Le domaine skiable de Gourette est situé en zone de montagne entre 1 350 m et 2 450 m d'altitude. Il couvre 125 ha des 38 km² de la commune ; dans un milieu d'une très grande biodiversité, soumis à une réglementation environnementale forte. Ce secteur concentre la fréquentation touristique de cette commune, mais sur un périmètre communal réduit. Le « pass activité » de Gourette, moyen d'accès à la télécabine de Bézou pour la pratique de la trottinette, du vtt, permet de canaliser la clientèle, principalement débutante. A l'exemple de la fréquentation de cet été, sur 60 jours d'exploitation cela représente 367 passages/jour et une moyenne de 3 montées/personne soit 122 personnes/jour qui accèdent sur le domaine par la télécabine en été contre une moyenne de 2 400 l'hiver. Il est certain que la fréquentation l'hiver reste majoritaire par rapport à l'été.

Cette fréquentation estivale est bien loin de celle que l'on trouve sur les sites de proximité : dans Hautes-Pyrénées, 500 000 visiteurs au cirque de Gavarnie, 300 000 au Pont d'Espagne et plus proche, Bioux-Artigues 100 000 et 103 000 au train d'Artouste en 2021.

Les élus du Département ont fait le choix de maintenir le moteur économique qu'est Gourette, en concentrant la fréquentation sur les unités touristiques existantes et les espaces déjà impactés. Les équipements actuels sont optimisés lors du fonctionnement hiver / été. Ils sont le support de la diversification, pour limiter les aménagements nouveaux, sur des espaces vierges.

Enfin, ce projet touristique estival s'inscrit en pleine adéquation avec le futur schéma départemental du tourisme qui vise à favoriser le développement d'une offre « slow », valorisant la richesse de son patrimoine naturel.

Par ailleurs, le Département va mettre en place un observatoire environnemental pour améliorer sa connaissance sur la biodiversité du site, pour assurer le suivi des chantiers et des impacts de la fréquentation sur le domaine skiable. Cet observatoire sera composé de plusieurs partenaires publics et associatifs, qui apporteront leur expertise (CBNPMP, DREAL, DDTM, OFB, ONF, commune, EPSA, fédération de chasse, et association environnementale.)

2. Les aménagements envisagés vont impacter directement les micros populations de Léopard de Bonnal, espèce endémique et bénéficiant d'un Plan National d'Actions (PNA). Le statut de celle-ci est globalement peu, voir pas connu. Le fait de proposer d'étudier ces populations concomitamment aux aménagements envisagés ne semble pas être tout à fait une option très optimale. Le phasage envisagé est à reprendre et mettre dans le bon ordre : on se donne les moyens d'étudier finement ces micros populations pour en apprécier les conditions de leur maintien en bon état de conservation, puis on envisage les meilleures mesures d'évitement et de réduction, voire de compensation le cas échéant. Les mesures telles que proposées dans le dossier relèvent trop de l'intention. A ce stade administratif d'avancement du dossier, il est attendu la formulation de mesures stabilisées s'appuyant sur les indispensables connaissances des populations qui seront directement impactées par les aménagements.

Réponse :

Le projet a fait l'objet d'une 1^{ère} phase ERC, balayant trois scénarios principaux autour de l'absence d'investissement sur le domaine skiable, de l'extension du domaine skiable ou encore de l'optimisation dans le périmètre existant. En conclusion de cette phase, le Département a décidé d'engager un programme de modernisation de la station sur le domaine skiable existant et une nouvelle ERC a été menée sur les composantes programmatiques afin de déterminer et positionner les équipements de remontées mécaniques ou les travaux de terrassement de piste. Malgré les impacts résiduels notables sur le Léopard de Bonnal, les projets du télésiège de 3 Dents, de piste Haut-Préhistoire et Coutchets ont été maintenus à l'étude dans le programme pour les périodes 2024 et 2025.

En ce qui concerne ces deux projets de travaux, l'amélioration du secteur de Coutchets est primordiale pour l'exploitant en raison de la nécessité de sécurisation de cette zone. En effet, pour procéder à l'entretien estival des équipements sur le haut de la station vers le secteur de Pène Blanche (télésièges d'Anglas et de Plaa Ségouné, Gazex et Obell'x) le personnel de l'EPSA utilise la piste d'accès 4x4 qui longe la paroi avec un fort risque de chutes de pierres au pied Ouest du Pène Médaa. De même, l'hiver, cet itinéraire est emprunté par les dameuses une partie de la saison avec un risque avalancheux, cette fois, au pied du Pène Médaa. D'un point de vue paysager, cette piste 4x4 fait partie des points noirs paysagers identifiés dans le diagnostic du Plan de gestion du site classé de Gourette, avec un fort impact visuel. Le nouveau tracé permet d'intégrer cette piste technique à une piste de ski, avec la requalification paysagère de l'ancienne piste.

Pour les travaux de la piste Haut de Préhistoire, l'objectif est de proposer un itinéraire de piste bleu tout au long de la station (Dorsale Bleue) avec l'amélioration des passages difficiles (rouge) par des travaux de terrassements, tout en privilégiant le ski en altitude. L'installation du télésiège 3 Dents permet rouvrir un secteur qui a été abandonné depuis 2015, présentant déjà des aménagements, et d'offrir ainsi en partie haute de la station une piste bleue accessible à différents publics de skieur.

Compte tenu de l'avis émis par le CNPN, des études complémentaires seront engagées préalablement au dépôt des autorisations afférentes au projet 3 dents / Coutchets (Mesure de réduction M09 prévoyant une étude des populations durant l'été 2022). Au regard de ces compléments et des précisions qu'elles apporteront pour réajuster la séquence ERC, si des impacts résiduels perdurent, un nouveau dossier dérogation sera déposé (voir partie 2). L'étude complémentaire sur les populations du Léopard de Bonnal sur les secteurs de Coutchets et 3 dents va permettre d'évaluer l'impact réel de ces 2 projets pour l'espèce sur le secteur et de déterminer si une reconfiguration des projets s'avère nécessaire. **Actuellement, les projets impactant le Léopard de Bonnal ne sont donc pas prévus dans la nouvelle demande de dérogation (partie 2).**

3. Plusieurs remarques se font l'écho de réflexions liées à l'évolution climatique et au caractère « durable » de tels aménagements. Les modélisations des climatologues montrent toutes des trajectoires climatiques avec de moins en moins de neige disponible. Cette évolution doit être mise en perspective (et en balance) avec les impacts attendus sur les espèces protégées : ceux-ci sont-ils compatibles et acceptables ?

Réponse :

Le projet sur le domaine skiable a été intégralement élaboré en tenant compte des perspectives climatiques et de leurs conséquences sur l'activité neige et au regard du poids économique de Gourette pour la vallée d'Ossau qui représente 10% des emplois et 50 % du parc des résidences secondaires ossaloises.

Le changement climatique aura un impact notable sur le ski à horizon 30 ans. Les études soulignent l'augmentation générale des températures, impactant de façon plus importante la montagne et les activités liées à la neige. Cette évolution se traduit par l'augmentation de l'altitude de l'enneigement annuel, par la réduction du nombre de jour d'ouverture du domaine skiable, par des épisodes climatiques ponctuels et plus marqués (neige, pluie), qui compliquent l'exploitation des stations de ski. Le programme d'investissement répond à cette phase de transition de 30 ans pour les stations de ski vers des stations de montagne

Le rapport de 2018 de l'Observatoire pyrénéen sur le changement climatique précise que :

Dans l'ensemble des Pyrénées, la température moyenne annuelle a montré une augmentation claire, estimée autour de 0,2° C par décennie, avec peu de différences entre les deux versants de la chaîne. L'augmentation est très claire à partir des années quatre-vingt : la dernière décennie étant la plus chaude depuis qu'il existe des registres instrumentaux.

Au cours de ces dernières décennies, le nombre de jours skiabiles (jours avec une accumulation de neige de 30 cm, suffisante pour pouvoir skier en toute normalité dans les stations de ski) a diminué.

- *Entre 1960 et 2010, le nombre de jours par an avec une épaisseur de manteau neigeux inférieure à 30 cm a considérablement augmenté dans toutes les stations de ski et à toutes les altitudes, mais plus particulièrement dans les stations de basse altitude (entre 5 et 70 % dans les stations de basse altitude et entre 4 et 20 % dans les stations d'altitude moyenne).*
- *De même, la date de commencement de la saison de ski a peu à peu reculé (compte tenu de la disponibilité en neige naturelle), avec des retards compris entre 5 et 55 jours dans les stations de basse altitude et entre 5 et 30 jours dans les stations d'altitude moyenne.*

Les projections futures du climat dans la zone pyrénéenne montrent une augmentation progressive autant des températures maximales que des températures minimales au cours du XXI^e siècle. Cette augmentation sera plus rapide dans les scénarios les plus émissifs. Ce réchauffement entrainera aussi une diminution autant de l'épaisseur de la neige que de la longueur de la période pendant laquelle la neige couvre le sol.

Pour compléter ces études globales, l'exploitant du domaine skiable s'est engagé depuis 2021 dans des projections de l'évolution de l'enneigement ClimSnow sur Gourette et sur la Pierre Saint-Martin pour disposer de données plus précises sur les différents secteurs des domaines skiabiles afin d'intégrer l'impact sur l'exploitation (damage et neige de culture).

Pour répondre à cette problématique environnementale et refusant le scénario d'abandon brutal du ski qui entrainerait une rupture violente dans l'économie locale, le Département a décidé de faire évoluer la station construite autour de cette activité pour l'accompagner dans cette période transitoire. Il s'agit de maintenir l'activité ski pendant les 30 ans à venir mais à une altitude plus élevée, et d'améliorer l'offre d'activités estivales autour de la découverte de la montagne pour consolider une 2^{ème} saison pour les socio-professionnels de la station. L'enjeu repose sur la diversification des activités proposées. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche globale volontariste pilotée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, accompagné par le Plan Avenir Montagne pour une stratégie touristique valléenne durable, plus respectueuse de ses richesses environnementales et patrimoniales.

Avec deux stations de ski, le tourisme hivernal représente une part majoritaire de l'économie touristique ossaloise. L'option de l'abandon du projet déstabiliserait la vallée, générant une dégradation forte et rapide de l'image de Gourette par l'obsolescence des équipements, déséquilibrant le marché de l'emploi et de l'immobilier, avec l'impossibilité pour la vallée de se réorganiser rapidement.

A l'opposé, le choix est porté sur des investissements visant à faire évoluer l'outil « station de ski » en tenant compte des conséquences du changement climatique, mais étape par étape. En parallèle, la station amorce une diversification autour de l'animation de son patrimoine paysager et environnemental, sans équipement spécifique à ce stade. Dans le cadre de la réflexion globale du Plan Avenir Montagne, de nouveaux pourront être envisagés collectivement.

Pour adapter la station de Gourette face à cette évolution climatique, le fil rouge du projet repose sur la mise en place d'un 2^{ème} front de neige à la côte 1 600 m en s'appuyant sur le replat existant autour de la côte 1 600 m (Bézou - Snowkfé / pied du Pène Sarrière) pour privilégier le ski au-dessus de cette altitude sur les secteurs de Cotch, Bézou et Pène Blaque. Une 2^{ème} télécabine (Cotch) sera installée côté Est de la station, ce qui permet à moyen terme de réduire puis d'arrêter l'enneigement artificiel sur la partie basse de la station.

En complément, l'équipement de neige de culture est renforcé à partir de la côte 1 600 m pour faciliter l'utilisation et la maintenance des équipements tout en sécurisant la neige sur les pistes bleues : équipement complémentaire en neige sur des pistes (Pamplona, Hakunamata) et modernisation des enneigeurs existants sur certains tronçons réaménagés dans le projet. La construction de l'usine à neige de Bézou, qui abritera les pompes immergées dans la retenue collinaire, permet de renforcer la puissance de production de neige sur les créneaux de production. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'autorisation actuelle sur le Valentin, sans prélèvement supplémentaire ni construction d'une nouvelle retenue collinaire.

Le 2^{ème} volet de l'adaptation de la station porte sur l'été par la mise en place d'une offre d'activités et de services pour attirer une clientèle de découvreurs de la montagne. L'amélioration de l'offre permettra de proposer des activités en adéquation avec le site tout en canalisant la fréquentation sur des itinéraires mieux aménagés et balisés. La qualité de ces petits aménagements permet de limiter la divagation sur le site et notamment dans les boisements.

Ces activités pourront être proposées également en période hivernale quand l'enneigement sera réduit, en partie basse de la station. Le dérangement par l'activité ski ou ces activités estivales devrait être similaire à celui occasionné actuellement.

Etant donné les caractéristiques géographiques de Gourette (aspect minéral, fortes pentes), la fréquentation estivale est concentrée sur la partie basse de la station (1 350 – 1 600 m de dénivelée). Seuls les sportifs aguerris déjà présents historiquement circulent sur le reste du domaine skiable, notamment sur le Pène Sarrière (escalade) et vers le Pic de Ger. Cette pratique sportive et individuelle est difficilement canalisable mais limitée en nombre.

La fréquentation générée par les activités estivales et en dehors de la période de neige va concerner la partie basse de la station, fortement aménagée pour le ski et dans laquelle les enjeux environnementaux sont plus réduits. Les mesures de réduction prévoient la limitation de l'accès aux boisements (Crétets, Saxe) et la redéfinition des itinéraires sur la partie Est du Bois noir (VTT, raquettes) pour un meilleur respect des tracés.

4. L'inventaire entomologique semble incomplet. Il est attendu sur ce secteur à haut niveau de patrimonialité une liste d'espèces nettement plus diversifiée. Cela est particulièrement vrai pour les Rhopalocères et les odonates, dont il n'est fait aucune référence à leurs PNA respectifs.

Réponse :

Espèces de Lépidoptères Rhopalocères du PNA

La déclinaison régionale du Plan National d'Action pour les papillons de jour mentionne les espèces suivantes :

Espèces du PNA présentes en Nouvelle Aquitaine	Nom français	Liste rouge Aquitaine	Habitats typiques	Présence 64	Habitats sur Gourette	Observation sur Gourette	Remarques
<i>Coenonympha oedippus</i>	Le Fadet des laïches	VU	Landes à Molinie	Oui	Non	Non	Espèce de plaine
<i>Euphydryas aurinia</i>	Le Damier de la succise	LC	Milieux à Succise : prairies humides, pelouses sèches...	Oui	Non	Non	Habitats non présents
<i>Lopinga achine</i>	La Bacchante	EN	Lisières à Brachypode	Oui	Non	Non	Habitats non présents
<i>Lycaena dispar</i>	Le Cuivré des marais	NT	Milieux humides à Oseilles	Oui	Non	Non	Espèce de plaine
<i>Parnassius apollo</i>	L'Apollon	VU	Pelouses à Joubarbes et Orpins	Oui	Non	Oui	Espèce observée en déplacement en dehors de ses habitats
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Le Semi-apollo	VU	Prairies et lisières à Corydales	Oui	Oui	Oui	Espèce observée
<i>Phengaris alcon</i>	L'Azuré de la croisette	VU	Landes à Gentiane	Oui	Non	Non	Habitats non présents
<i>Phengaris arion</i>	L'Azuré du serpolet	NT	Pelouses sèches à Origan	Oui	Non	Non	Habitats non présents
<i>Phengaris teleius</i>	L'Azuré de la Sanguisorbe	CR	Prairies humides à Sanguisorbe	Non	Non	Non	Espèce non présente en 64
<i>Pyrgus cirsii</i>	L'Hespérie des cirses	EN	Pelouses calcaires à Potentille	Non	Non	Non	Espèce non présente en 64

Au regard de cette liste d'espèces, et comme cela a été précisé dans le diagnostic, les habitats d'espèces ont été recherchés et prospectés en priorité. Il est apparu qu'il n'existait aucun habitat favorable aux espèces potentielles suivantes :

- Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)
- Bacchante (*Lopinga achine*)
- Azuré de la croisette (*Phengaris alcon*)
- Azuré du serpolet (*Phengaris arion*)

En effet, aucune des plantes hôtes nécessaires à l'alimentation des chenilles n'a été recensée sur l'aire d'étude et aucun habitat typique de celles-ci n'est présent.

D'autre part, les espèces suivantes ont été observées :

- Apollon (*Parnassius apollo*) : un seul individu a été observé en déplacement dans le vallon d'Anglas. Les habitats typiques de l'espèce se situent probablement plus haut en altitude, sur des milieux rupicoles où les plantes hôtes se développent en abondance. Les observations de terrain ont montré que les pistes de ski et éboulis ne sont pas favorables à l'espèce : ces habitats sont considérés comme dégradés et ne présentent pas de populations de plantes hôtes suffisantes pour accueillir l'espèce.
- Semi-apollon (*Parnassius mnemosyne*) : une population assez importante est présente dans le vallon d'Anglas (non concerné par le projet).

Dans le cadre des recherches bibliographiques complémentaires, 61 espèces ont été recensées sur Faune-Aquitaine entre 2011 et 2021 sur le secteur de Gourette. Parmi ces espèces, plusieurs espèces à enjeux d'Argus, d'Azurés et d'Hespéries peuvent être ajoutées à la liste des espèces contactées :

- Argus de la sanguinaire (*Eumedonia eumedon*)
- Azuré d'Escher (A. du plantain) (*Polyommatus escheri*)
- Azuré de l'androsace (*Agriades pyrenaicus*)
- Azuré de l'oxytropide (*Polyommatus eros*). Espèce recensée à la Déclinaison régionale du PNA des Papillons de jour pour la Nouvelle Aquitaine (Gourvil et al, 2021).
- Hespérie de Wallengren (*Pyrgus andromedae*)

Ces nouvelles espèces complètent la liste des espèces connues sur le secteur mais ne modifient pas les enjeux écologiques relatifs aux habitats déjà identifiés pour les différentes familles. Les principaux enjeux de conservation sur ces espèces reposent sur la préservation des pelouses d'altitude. Les impacts du projet concernent, quant à eux, principalement les pistes de ski remaniées, très peu favorables à ce cortège.

Espèces d'Odonates du PNA

La déclinaison régionale du Plan National d'Action pour les libellules mentionne les espèces suivantes :

Espèces du PNA présentes en Nouvelle Aquitaine	Nom français	Liste rouge Aquitaine	Habitats typiques	Présence 64	Habitats sur Gourette	Observation sur Gourette	Remarques
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	LC	ruisseaux et sources à végétation	Oui	Oui	Non	Habitat de qualité médiocre, quasi absence de végétation aquatique
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	LC	bassin de l'Adour et du Gave de Pau	Oui	Non	Non	Espèce de plaine, habitats non présents
<i>Gomphus flavipes</i>	Gomphe à pattes jaunes	VU	bassin de l'Adour et du Gave de Pau	Oui	Non	Non	Espèce de plaine, habitats non présents
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	LC	rivières à ripisylve de plaine	Oui	Non	Non	Espèce de plaine, habitats non présents
<i>Macromia splendens</i>	Cordulie splendide	EN	rivières à ripisylve de plaine	Non	Non	Non	Espèce de plaine, absente du 64
<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhine à front blanc	NT	lagunes acides	Oui	Non	Non	Espèce de plaine en Aquitaine, habitats non présents
<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue	EN	lagunes acides	Non	Non	Non	Espèce absente du 64
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	VU	lagunes acides	Non	Non	Non	Espèce absente du 64
<i>Sympetrum depressiusculum</i>	Sympétrum déprimé	na	eaux stagnantes à végétation aquatique	Non	Non	Non	Espèce absente du 64

En dehors de l'Agrion de Mercure, aucune autre espèce du PNA n'est susceptible d'être présente sur l'aire d'étude, soit en raison de son absence du département, soit en raison du contexte montagnard non favorable aux espèces de plaine. D'autre part, les milieux aquatiques favorables aux Odonates sont très rares à l'échelle de l'aire d'étude : seuls une zone de source et un ruisseau faiblement courant, dépourvus de végétation aquatique, sont présents. Seule une espèce a été identifiée

formellement sur ce ruisseau : l'Aeschne bleue *Aeshna cyanea* ; un Cordulégastre non identifié a également été observé mais sans pouvoir déterminer l'espèce précisément (*boltonii* et *bidentata* étant tous deux présents sur ce type de milieu), l'individu n'ayant pas pu être capturé.

A l'échelle de l'aire d'étude, seul l'Agrion de Mercure pouvait potentiellement être présent. Des populations importantes sont connues en vallée d'Ossau : sources de Houndas du plateau du Bénou, ruisseaux du plateau du Soussouéou.... Néanmoins, les habitats de ces populations sont constitués de sources et ruisseaux où la végétation aquatique, support de ponte, est abondante.

En conséquence, on peut considérer que les habitats aquatiques des Odonates ont été prospectés à une période favorable à l'observation, et que l'Agrion de Mercure est absent de ces habitats.

Périodes d'inventaire

Concernant la complétude de l'inventaire entomologique, le diagnostic mentionne quatre passages d'inventaire réalisés entre le 7 juillet et le 27 août 2021, ce qui, compte tenu de la phénologie particulière des espèces en altitude, correspond aux périodes optimales d'observation des espèces de papillons de jour et d'odonates. Plusieurs inventaires ont également été réalisés par Amidev en 2018, couvrant une période allant du 5 juillet au 13 septembre 2018.

Les limites des inventaires entomologiques précisent qu'en raison des conditions météorologiques et de la notification tardive du marché, les inventaires n'ont pu commencer qu'au mois de juillet. Il est probable que des prospections menées au mois de juin auraient permis de recenser davantage d'espèces de papillons printaniers, notamment *Meliteae* sp., grands *Nymphalidae* hivernants et espèces précoces. Néanmoins, au regard de la liste des espèces concernées par le PNA, il apparaît que les périodes de prospection étaient situées dans les périodes optimales d'observation de chacune de ces espèces.

En conséquence, même si la période des inventaires était concentrée sur les mois de juillet et août, eu égard au contexte montagnard, on peut considérer que les prospections ont été menées à une période favorable à l'observation de l'ensemble des espèces des PNA.

5. Il en est de même concernant le Pic à dos blanc, vraisemblable espèce endémique. Il s'agit d'une espèce particulièrement discrète qui nécessite notamment une recherche active et ciblée de loges. Ce qui n'a pas été fait lors de l'état initial. L'appréciation à la bonne échelle du niveau d'enjeu vis à vis de cette espèce est trop lacunaire.

Réponse :

L'espèce *Dendrocopos leucotos*, et particulièrement la sous-espèce *lilfordi* (des études en cours tendent à montrer que cette sous-espèce serait une espèce isolée du complexe leucotos, voir Grangé 2021), présente une exigence écologique très marquée pour les habitats boisés de hêtraie mixte à pure, de montagne, compris entre une altitude minimale de 450 m à 1 850 m. La présence de bois mort est très importante pour sa survie, les études suisses concernant l'espèce nominale *Leucotos* montre qu'il faut au moins 100 m³ de bois morts par hectare pour permettre le maintien d'un couple de l'espèce. A ceci s'ajoute une forte fidélité des couples à leur territoire de reproduction. Bien qu'ils changent de cavité chaque année, la distance entre les cavités successives varie de 0 m (même arbre) à 350 m maximum (Grangé 2009, 2016). Les cavités de reproduction sont principalement situées sur des Hêtres sains ou en voie de sénescence, d'un diamètre supérieur à 40 cm.

Ces informations nous permettent de considérer l'espèce comme absente du Bois de Crétets, en raison :

- De la configuration du boisement : le Bois de Crétets est un boisement présentant peu de hêtres de gros diamètres (supérieur à 40 cm), et très peu de bois morts au sol. L'implantation du boisement au cœur de la station de Gourette, cerné par plusieurs pistes de ski et aménagement, lui confère un caractère « dégradé » par le dérangement anthropique. La photo ci-dessous permet d'illustrer la configuration du boisement, avec des arbres de très faible volume, et avec très peu de bois morts au sol. Quelques arbres morts sur pied fournissent potentiellement une source d'alimentation pour l'espèce.
- Des données bibliographiques : aucune donnée de l'espèce n'est connue dans ce bois. L'espèce est cependant reproductrice dans le Bois Noir, à l'Ouest, qui présente toutes les configurations biologiques nécessaires à son installation : vaste superficie de hêtraie, bois mort, gros diamètre, terrain de pente peu accessible (moins de dérangement) etc. Plusieurs experts de l'espèce ont été sollicités pour nous fournir des informations sur la reproduction de l'espèce sur le Bois de Crétets. Selon ces sources (ONF et GOPA), l'espèce n'a pas été identifiée et recherchée au regard de l'état du milieu (habitat dégradé notamment).



Photo 1 Bois de Crêtets (photo prise en 2021 par Biotope)

6. Placer le bois des Crêtets en forêt de sénescence n'apporte que peu de plus-value écologique au regard de l'absence de gestion actuelle qui en fait de facto une forêt favorable aux vieux arbres et aux espèces associées.

Réponse :

L'intégration du Bois de Crêtets en forêt de sénescence permet de garantir l'absence d'utilisation du boisement, qu'elle soit à des fins d'exploitation ou de pratique de loisir. La mesure visant la mise en sécurité du bois permet de garantir sur le long terme le devenir de ce boisement, qui n'accueillera plus aucun projet d'aménagement de la station. La mesure vise donc à réduire les impacts sur cet habitat sur le long terme pour les espèces relevant du cortège forestier (avifaune forestière, comme le Bouvreuil pivoine, les mammifères forestiers comme l'Ecureuil roux, et les chiroptères forestiers comme les Noctules). Elle propose un contrôle de l'évolution de son état écologique, non par l'évolution de sa composition biologique, mais par la limitation des facteurs de dégradation d'origine anthropique. Pour reprendre ainsi les lignes directrices de la séquence ERC, cette « mesure définie après l'évitement » vise à « réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation. »

7. Les deux autres parcelles communales envisagées pour favoriser l'accueil d'espèces type Grand tétras sont en cours de recherche et de conventionnement, ce qui n'est pas en phase avec l'état d'avancement du dossier administratif présenté.

Réponse :

Pour mémoire, le Grand Tétrás n'est pas une espèce protégée et n'est pas concernée par la demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées. En concertation avec la DREAL, la DDTM et l'OFB, le Département propose une compensation autour de mesures en faveur du Grand tétras, considérant l'importance du maintien de cette espèce et pour son rôle « d'espèce parapluie » pour d'autres espèces.

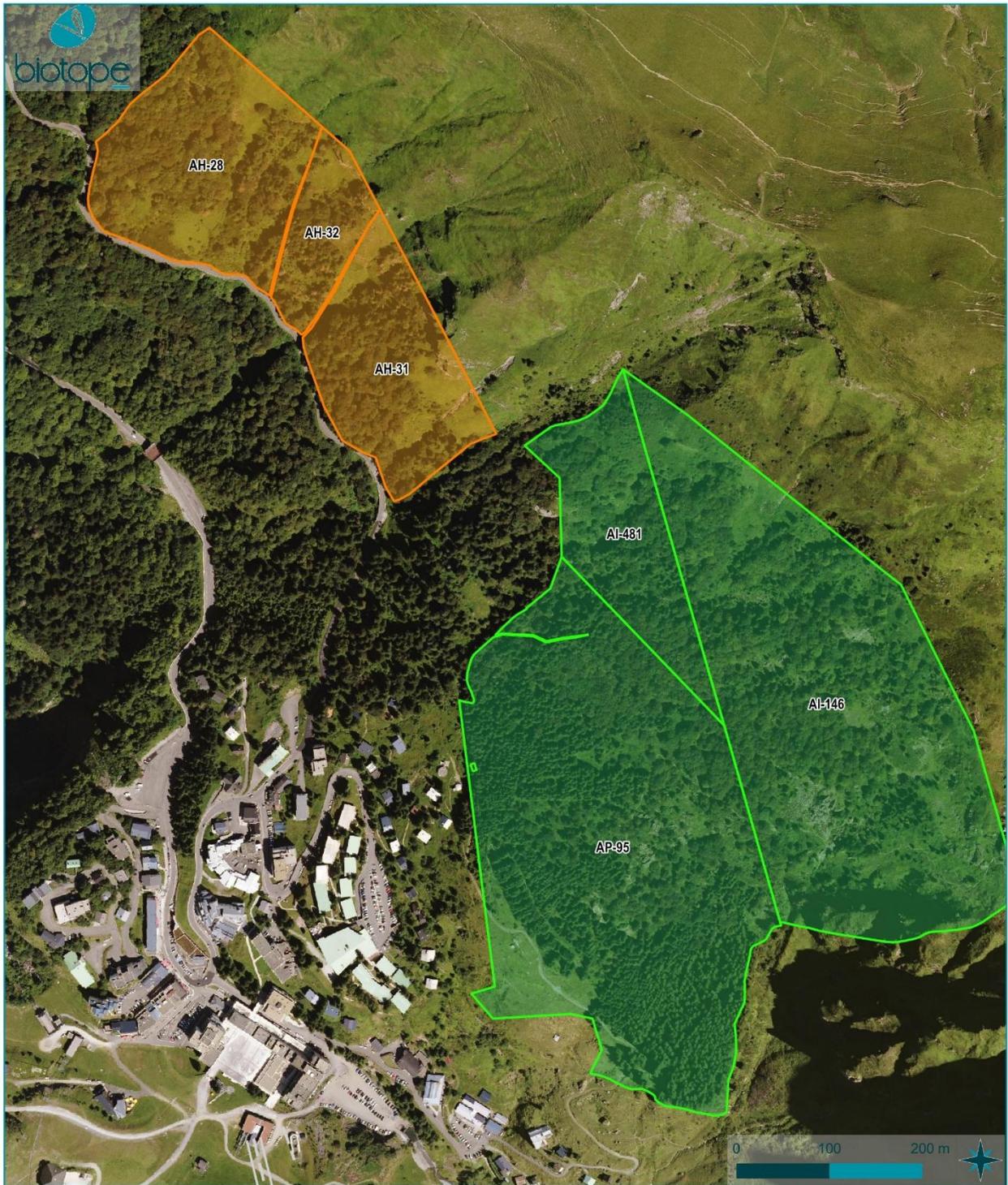
À la suite de la réunion du 16/12/2021 avec le Groupe Tétrás et la DDTM64, a été élaboré entre le Département et la commune des Eaux-Bonnes un projet de convention pour la compensation pour la demande de défrichement et de dérogation pour destruction d'espèces protégées sur des parcelles forestières communales avec des actions en faveur du Grand Tétrás. La commune des Eaux-Bonnes a validé le principe de cette convention par courrier du 24/01/2021. Le projet de convention est joint en annexe et porte sur les 6 parcelles communales suivantes : AI 481, AI146, AP 95, AH 28, AH31, AH32 (voir carte ci-dessous). Le Département a prévu de délibérer sur ce projet le 11/02/2022.

La convention prévoit la mise à disposition de ces parcelles auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques pour une période de 30 ans, avec les actions suivantes :

- **Pour la demande de défrichement :**
Le Département prévoit la mise en place d'actions de gestion forestière pour un montant de 12 785 euros, en faveur du Grand Tétrás. Ces travaux reposent sur des opérations d'abattage ciblé et de plantation de pins sylvestres.
- **Pour la demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées**

Le Département prévoit plusieurs opérations en faveur des espèces du cortège forestier (avifaune forestière, comme le Bouvreuil pivoine, les mammifères forestiers comme l'Ecureuil roux, et les chiroptères forestiers comme les Noctules) et du Grand Tétrás, qui reposent sur la réalisation de plusieurs trouées pour une superficie totale d'environ 5 000m² dans des peuplements d'épicéas, d'abattage sélectif d'arbres, de plantation de pins sylvestres, de contrôle de la pression du pâturage et d'une limitation des activités touristiques, susceptibles de conduire à du dérangement.

Les écobuages seront strictement interdits sur le périmètre concerné par le conventionnement, et contrôlés à proximité. Aucun nouvel itinéraire de randonnée (pédestre, équestre, VTT) ou de pistes ne sera réalisé sur les parcelles conventionnées.



- Parcelles pour le Défrichement
- Parcelles pour la Dérogation espèce protégée

Parcelles pour la compensation

Restructuration du domaine skiable de Gourette
Mission d'Assistance Environnementale

8. La mesure MC3 qui concerne les deux espèces de flores protégées ne pose pas la question technique des conditions particulières nécessaires pour (re)créer les habitats d'accueil. Les conditions écologiques de vie de l'Ibérus de Bernard étant peu connues, la mesure relève de l'expérimentation et on en apprécie difficilement sa faisabilité technique et son éventuelle réussite. En outre, seul un nombre restreint et visible de plants (d'individus) sera transplanté, sans que la réflexion concernant les banques de semences et le potentiel génétique de la population ne soit abordée. Concernant le Géranium cendré, espèce endémique des Pyrénées, la question de la stratégie de compensation reste entière au regard d'une espèce chionophile de milieu primaire.

Réponse :

Ces deux espèces sont en effet des espèces ayant bénéficié de peu d'études et de suivis dans les Pyrénées. Les mesures proposées sont donc expérimentales, mais proposent un accompagnement par le CBNPMP afin de guider les futures mesures de compensation (point discuté avec le CBNPMP en avril 2021).

Cette situation expérimentale explique la proposition des mesures en accompagnement, elles reposent sur la transplantation des pieds des deux espèces, qui seront impactés (MA3) et l'adaptation des terrassements (MA4). Ces mesures incluent également le prélèvement des moquettes de sol, intégrant les banques de graines, qui seront déposées sur les sites d'accueil (site de compensation), ou sur les talus des pistes terrassées (zone hors impact permanent).

Concernant les mesures de compensation, comme précisé dans la MC3, les actions viseront :

- **A mettre en défens ou sécuriser les secteurs où sont présents l'Ibérus de Bernard et le Géranium cendré** sur le domaine skiable de Gourette, et qui ne sont pas impactés par le projet d'aménagement. Deux secteurs sont identifiés sur la zone de 3 Dents, ils correspondent à des secteurs de fortes concentrations du Géranium cendré notamment. Ces secteurs de compensation seront isolés de tout projet futur de la station, aucun itinéraire nouveau de randonnée, de ski ou de VTT ne sera positionné sur ces zones. Le pâturage sera également surveillé et contrôlé, en fonction des suivis de flore réalisés sur ces zones (MS3). L'objectif n'est pas d'interdire le pâturage, mais de vérifier sa compatibilité avec le maintien des stations de flore. Une adaptation de la pression du pâturage sera réalisée en fonction de ces retours. La sécurisation concerne avant tout le Géranium cendré qui est une espèce plus difficile à compenser par la restauration d'habitats ;
- **A restaurer les habitats de flore impactés par les terrassements.** Ces deux espèces sont principalement situées sur les talus des pistes de ski existantes, l'objectif est donc de restaurer ces talus après les terrassements, pour garantir un retour des deux espèces de Flore. Trois secteurs sont concernés par les actions de restauration, deux secteurs sur le secteur de Préhistoire et un secteur sur le secteur de Coutchets. L'Ibérus de Bernard est principalement concerné par ces actions, car l'espèce se développe facilement sur les zones remaniées de bords de piste. Une étude des conditions stationnelles de la flore, réalisée par Biotope entre juillet et septembre 2021, a permis d'étudier les paramètres de développement des deux espèces (étude présente en Annexe), en contexte anthropisé (station) et naturel (hors station), afin d'orienter les mesures de gestion. Ces paramètres seront utilisés pour réaliser la restauration des habitats de flore :
 - Ibérus de Bernard : orientation majoritairement Nord à Nord-ouest, éboulis fins, roche mère schisteuse ou calcaire, très faible couverture végétale (moins de 20%)
 - Géranium cendré : pente faible à moyenne (25 à 50°), exposition Nord-ouest à Nord, conditions édaphiques de sol superficiel (1 à 15 cm), roche mère calcaire, pelouse rocailleuse fermée à cortège calcicole mésophile.

Ces deux espèces de flore présente des enjeux forts pour les travaux du télésiège de 3 Dents, de sa piste associée Haut-Préhistoire, de Coutchets et enfin de la piste Préhistoire. Les aménagements vont entraîner les impacts suivants :

- Piste de Coutchets (terrassement) : la destruction de stations de Géranium cendré (6 stations, environ 33 individus), d'Ibérus de Bernard (6 stations, environ 31 individus)
- Piste du Haut de préhistoire (terrassement) : destruction de plusieurs stations de Géranium cendré (4 stations, environ 12 individus)
- Piste Préhistoire (terrassement) : destruction de plusieurs stations d'Ibérus de Bernard (5 stations pour 16 individus)
- Télésiège de 3 Dents (terrassement et installation de la remontée mécanique) : destruction de deux stations de Géranium cendré (environ 11 individus)

Ces projets entraînent des impacts mutualisés sur plusieurs cortèges d'espèces, car ils impactent également le Lézard de Bonnal. Seul le terrassement de la piste Préhistoire n'impacte pas cette espèce.

9. Les différents aménagements envisagés peuvent constituer des pièges involontaires pour la faune (pylônes, câbles, poteaux creux...). Il est nécessaire de les évaluer et les neutraliser dès leurs implantations.

Réponse :

Le risque de collision aviaire a été identifié sur le domaine skiable depuis une dizaine d'années. Ont ainsi été installés plusieurs dispositifs visuels, de type Birdsafe, pour permettre de rendre visible les lignes associées au télécabine et télésièges (équipement télésiège de Cotch en 2018). La mesure MR10 propose l'installation de ces dispositifs sur l'ensemble des futurs télésièges sur la station. La suppression des 3 téléskis permettra de réduire le risque de collision actuel de ce type d'équipements de Gourette. La station ne comprendra plus de télésiège ensuite, limitant ainsi ce risque.

En ce qui concerne les pylônes, leur structure est creuse, et obturée à leur sommet par un couvert métallique. L'installation de nichées est donc impossible dans cette configuration.



Photo 2 Exemple d'installation de pylône obturé au sommet

10. La faune présente dans les bâtiments qui feront l'objet de destruction doit être inventoriée et prise en compte notamment au titre des chiroptères et oiseaux.

Réponse :**Présence de Chiroptères dans les bâtiments**

Les bâtiments soumis à destruction dans l'aire d'étude présentent peu d'intérêt pour les Chiroptères. Les couvertures sont le plus souvent en Zinc, ce qui n'offre pas une inertie thermique intéressante pour l'établissement de gîte. Il est possible que des individus épars trouvent refuge de manière temporaire sous les corniches ou dans des interstices, mais la nature des bâtiments n'offre que peu d'anfractuosités favorables. Afin de se prémunir du risque de destruction d'individus, un écologue de chantier sera présent au moment du démantèlement. Cet élément sera précisé dans la mesure MA1 prévoyant l'accompagnement par un écologue des différents travaux prévus sur la station.

Présence d'avifaune dans les bâtiments

Tous les bâtiments du domaine skiable ont été contrôlés en période de reproduction de l'avifaune, et aucune reproduction effective n'a été relevée. Les seules observations concernent plusieurs colonies d'Hirondelle des fenêtres, qui occupent les bâtiments résidentiels du village de Gourette (hors zone de travaux). Certains bâtiments peuvent potentiellement abriter des reproductions ponctuelles, de Rougequeue noir par exemple, ils seront inspectés par l'écologue chantier avant tout travaux. Si la présence d'un couple reproduction est notée, un décalage du calendrier sera proposé au maître d'ouvrage.

11. L'appropriation et la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation par l'Etablissement Public des Stations d'Altitude (EPSA), gestionnaire de la station, est peu lisible et compréhensible dans le dossier. Il est nécessaire de clarifier la responsabilité de la mise en œuvre et de la réussite de ces mesures.

Réponse :

Sur Gourette, le Département est propriétaire des parcelles du domaine skiable depuis 1964 après la cession des terrains par la commune des Eaux-Bonnes. En 1983, il a créé un établissement public industriel et commercial, l'EPSA (Etablissement Public des stations d'altitude), qui exploite le domaine skiable l'hiver et l'été dans le cadre d'une délégation de service public.

Ce cadre juridique prévoit que le Département est maître d'ouvrage des travaux d'investissement : travaux de terrassement de pistes, travaux de construction de bâtiments techniques, travaux d'installation de remontées mécaniques, travaux divers d'équipements estivaux. L'EPSA est chargé de l'entretien de ces derniers, y compris les « grandes inspections des remontées mécaniques ». Il affecte et gère le personnel requis pour cette exploitation. Le Département est chargé de s'assurer que l'exploitant mène son activité dans le cadre défini par la convention de délégation. La commune des Eaux-Bonnes ou encore la Communauté de communes de la vallée d'Ossau ne sont pas impliqués juridiquement dans la gestion du domaine skiable.

Le programme de travaux de restructuration du domaine skiable a été défini par le Département, avec une équipe de maîtrise d'œuvre, en étroite collaboration avec l'EPSA. C'est le Département qui est maître d'ouvrage de toutes les études environnementales menées jusqu'à présent. Il est responsable de la bonne réalisation du projet et va mettre en œuvre les actions compensatoires proposées :

- Etudes environnementales complémentaires,
- Conventionnement avec la commune des Eaux-Bonnes,
- Travaux forestiers et de suivi prévus dans la convention de compensation,
- Equipement des remontées mécaniques en visualisateur,
- Suivi écologique du chantier,
- Création et animation de l'observatoire environnemental,

-

Le Département pourra demander à l'EPSA de mener directement certaines de ces actions comme la pose de clôture des boisements par exemple.

Enfin, certaines opérations relèvent de la compétence de l'EPSA : signalétique des pistes de ski (pour éviter les passages hors-pistes dans les boisements), balisage et entretien des itinéraires pédestre et VTT existants.

L'EPSA fera partie des membres de l'observatoire environnemental et sera chargé de certains indicateurs de suivi étant au quotidien sur le site.

12. La justification de l'intérêt public majeur du projet souffre encore d'un déficit de démonstration probante, les éléments apportés par le pétitionnaire ne convainquent pas totalement sur le caractère impératif de l'intérêt public. Elle est surtout défendue par la diversification des activités, mais celle-ci est peu évoquée dans sa dimension globale. Il est surtout fait état de l'impact des pistes et des remontées qui sont les impacts liés aux activités hivernales, mais rien n'est évoqué et encore moins évalué sur les impacts liés aux activités estivales à venir (dont, pour rappel, les équipements ne sont pas inclus dans ce dossier).

Les travaux de restructuration du domaine skiable de Gourette relèvent pour le Département d'un intérêt public majeur, considérant :

- l'absence d'autre solution satisfaisante :
- l'impact du projet sur le maintien des espèces protégées objet de la demande de dérogation
- les raisons impératives d'intérêt public majeur, y comprise de nature sociale et économiques.

1. Considérant l'absence d'autre solution satisfaisante :

Le Département a considéré les constats dressés par l'étude de relance de la station de Gourette conduite en 2017 (GEODE / SAULNIER), la demande du Ministère de la Transition Ecologique de disposer d'un plan de gestion du site classé de Gourette et de l'analyse paysagère conduite en 2013 (Morel Delaigue Paysagistes), du bilan d'exploitation de la station dressé par l'EPSA, et des propositions locales (associations militant pour le développement de Gourette).

Il ressort de ces éléments les principaux points suivants :

- l'essentiel de l'activité économique du haut de la vallée d'Ossau repose sur Gourette l'hiver et Artouste l'été, en termes de fréquentation et de retombées économiques. L'offre touristique ossaloise est insuffisamment structurée (office de tourisme intercommunal créé en janvier 2022) et souffre d'un manque de diversification des activités hivernales et estivales,
- le domaine skiable de Gourette présente une image dégradée avec une érosion marquée de sa fréquentation suite à la disparition du télésiège Fontaine de Cotch en 2015, accéléré par des équipements obsolètes,

insuffisamment adaptés aux contraintes météorologiques (gel + neige culture). De plus, à court terme, les travaux de grande inspection sur les remontées mécaniques (contrôles règlementaires tous les 15-10-5 ans), nécessitent des investissements significatifs.

- Cette station doit conformer sa position auprès du public familial, clientèle cible, en adéquation avec la taille du domaine, la qualité de l'offre immobilière et de loisirs de la vallée. Actuellement l'offre ski n'est pas adaptée pour ce public avec une part trop importante de pistes rouges au ski difficile.
- Le domaine skiable limité en superficie, ne peut pas rivaliser avec des domaines importants ou techniques,
- Le secteur de Gourette est soumis à des risques naturels (avalanches, chutes de blocs, givre) qui nécessitent de repositionner certains équipements pour améliorer la sécurité des skieurs et des gestionnaires du domaine. L'étagement des remontées mécaniques sur 3 niveaux (1 300 – 1 600 puis ??? correspond à cet enjeu météorologique.
- Le site classé présente des points noirs paysagers, notamment liés à la présence de bâtis peu qualitatifs, hétérogènes voire obsolètes, identifiés dans le plan de gestion,
- A l'inverse du passé, l'Etat, au titre du site classé, demande au Département de mener une réflexion d'ensemble pour les investissements et les équipements
- Le poids prépondérant de la station dans l'économie et sur le parc immobilier de la vallée d'Ossau : Gourette représente 10 % de l'emploi de la vallée d'Ossau et 300 ETP (avec un impact prépondérant pour la seule haute vallée) et 50 % des résidences secondaires ossaloises (source : Insee RP 2018). Quarante commerces dépendent directement du ski. Le milieu agro-pastoral dépend très fortement du tourisme hivernal : une part significative des saisonniers étant double-actif. Cette double activité permet de maintenir l'agro pastoralisme indispensable pour maintenir les milieux ouverts. Ce travail de l'entretien de l'environnement contribue à l'attractivité de la vallée par la beauté de ses paysages. L'été, la vente de la production fromagère s'effectue majoritairement auprès des touristes.
- Le contexte global de la vallée qui présente une déprise démographique, principalement en haute vallée, avec des conséquences directes sur les effectifs scolaires, le thermalisme, les services...

Au regard de ces éléments, plusieurs scénarios ont été écartés :

➤ **Scénario 1 : absence totale d'investissement sur Gourette.**

Un tel scénario présente des conséquences immédiates pour le domaine skiable, avec des perspectives des travaux de grande inspection onéreux et de démantèlement des équipements obsolètes à court/moyen terme. Compte tenu de l'absence de structuration de l'économie touristique de la vallée d'Ossau sur les 4 saisons, les conséquences économiques seraient brutales et immédiates, alors qu'un travail de revitalisation y est engagé autour de l'attractivité touristique (programme Petites Villes de Demain, étude de stratégie de développement touristique de la vallée d'Ossau, Plan Avenir Montagne). Cette option n'a pas été retenue par le Département. Sans plan d'investissement visant à moderniser les remontées mécaniques, les travaux de grande inspection (requis tous les 15/10/5 ans) et de maintenance quotidienne de ces équipements vont augmenter. Ils généreront des coûts de fonctionnement très importants pour l'exploitant avec des risques d'accidents ou de fermetures temporaires de certaines remontées mécaniques en pleine saison. La suppression du secteur lié au télésiège des Fontaines de Cotch depuis février 2015 a ainsi contribué à l'érosion immédiate de la fréquentation sur la station (204 000 journées ski en 2014/2015 contre 300 000 en 2013).

L'offre de pistes de ski, majoritairement rouges (niveau bon skieur), restera en inadéquation avec la clientèle familiale et débutante qui désertera la station en raison d'une offre inadaptée. En cascade, cela entraînera une diminution des journées ski, du taux d'occupation des hébergements, des chiffres d'affaires dans les commerces de la station et de la vallée. Cela se traduira, à court terme, par la réduction des emplois de saisonniers et permanents pour aboutir à la disparition de commerces et services. Par exemple, sur les 80 moniteurs de ski en activité sur la station, 50 travaillent l'intégralité de la période hivernale. Leur emploi est directement lié à l'attractivité de la station et à la fréquentation du domaine skiable. La diminution de l'activité ski aura des conséquences sur la démographie de la vallée, notamment sur le haut du territoire déjà en difficulté (école de Gourette/ Eaux-Bonnes fermée, tension sur les effectifs du collège de Laruns, disparition de services à la personne). La fermeture de l'activité thermique des Eaux-Bonnes, depuis 2019 a impacté la vie économique et sociale de la haute vallée (2013 340 habitants et seulement 194 en 2018). A terme, le risque est de transformer Gourette en friche urbaine, par manque d'entretien des bâtiments privés et publics ainsi que des équipements collectifs.

Un tel scénario ne permet pas d'accompagner les socio-professionnels vers une mutation de leur activité et contribuera de façon brutale et rapide à la destruction d'emplois et à l'exode rural. La menace de la désertion de l'espace montagnard engendrera une disparition de l'activité agro-pastorale étroitement liée à la clientèle touristique pour l'écoulement de ses produits. L'abandon de parcelles agricoles à la nature et conduira à la fermeture des milieux. Le patrimoine matériel et immatériel viendra à disparaître.

Les conséquences de ce scénario ne sont pas envisageables pour le territoire et donc pour le Conseil départemental, maître d'ouvrage.

➤ **Scénario 2 « investissement uniquement sur l'été » :**

Compte tenu de la différence très marquée de la fréquentation hiver / été, les investissements nécessaires pour retrouver le même niveau de fréquentation seraient par nature significatifs et porteraient sur des infrastructures lourdes de type « attraction » pour un effet de convoitise immédiat dans des proportions significatives. Par ailleurs, les coûts de démantèlement du domaine skiable seraient également à supporter par la collectivité. La station urbaine reste peu qualitative et nécessiterait un investissement lourd et peu en adéquation avec le site classé. Cette option n'a pas été retenue par le Département.

➤ **Scénario 3 « investissement uniquement sur l'hiver » :**

Cette solution ne s'oriente pas vers le changement de modèle requis par le changement climatique. Cette option n'a pas été retenue par le Département.

➤ **Scénario 4 « Extension du domaine (vallon d'Anglas, vallée du Soussouéou) » :**

Ce projet est porté localement par les acteurs pour renforcer l'attractivité de la station en offrant de la nouveauté. Elle présente des impacts environnementaux forts, des enjeux paysagers (le Soussouéou est un site classé), des impacts sur le patrimoine historique de la commune (anciennes mines), sur le pastoralisme (Anglas et Soussouéou), des contraintes techniques fortes et des investissements significatifs. Ce projet devra démontrer sa viabilité économique, sa faisabilité technique et juridique et enfin sa compatibilité avec l'environnement des impacts environnementaux. Le Département a écarté ce scénario et priorise son intervention sur le domaine skiable.

Le scénario retenu est le suivant :

➔ **Scénario 5 « requalification dans l'emprise du domaine skiable existant » :**

Il optimise les investissements, en rationalisant le réseau de remontées mécaniques (démontage de 9 remontées mécaniques et installation de 4) et en tenant compte des impacts du changement climatique, afin de maintenir l'outil existant. Plusieurs variantes ont été étudiées pour retenir le projet de moindre impact (& 2.2 Résumé non technique de l'étude d'impact p.17 et tableau présentant les variantes et leurs impacts respectifs) Ce scénario vise à développer les activités estivales, sans infrastructures lourde, dans le respect du site classé, accompagner l'accès à la montagne du public « découvreur », dans un espace sécurisé et accessible (bas du domaine, côte 1600 m). La diversification estivale est essentiellement basée sur l'utilisation des pistes et équipements existants.

Dans le cadre de ce scénario, plusieurs alternatives ont été étudiées :

Les études préalables (2017-2018) puis les études de maîtrise d'œuvre (2019/2021), complétées par les relevés faune flore ont permis d'étudier de nombreuses variantes dans le cadre d'une analyse Eviter-Réduire-Compenser. Toutefois, ces variantes ont été analysées afin de concilier les objectifs suivants :

- mettre en place un 2^{ème} front de neige à 1 600 m pour sécuriser l'accès à la neige dans les années à venir,
- étager les remontées mécaniques pour s'adapter aux conditions d'exploitation difficiles,
- insérer les équipements dans le paysage et améliorer les points noirs,
- proposer une offre de ski avec des pistes bleues plus importante pour répondre aux attentes de la clientèle,
- structurer une offre estivale, en adéquation avec le site et ses possibilités.

Les différentes variantes du projet ont été analysées au travers des impacts paysagers, environnementaux, économiques et sociaux. Elles ont abordé l'offre d'activités proposée aux usagers de Gourette, l'été et l'hiver, les équipements et l'exploitation du domaine skiable.

➤ **l'impact économique, social et sociétal du projet**

Ces travaux visent à restaurer l'attractivité de la station pour conforter le rayonnement économique valléen. Le renforcement de l'offre de Gourette aura pour effet de consolider l'activité économique de la station et de la vallée (commerces, hébergements, moniteurs de ski, accompagnateurs en montagne...); de maintenir le tissu local et notamment les services publics et commerces de base (boulangerie, pharmacie, épicerie ...).

Le secteur d'activité « commerces, hébergements, restauration, transports, agences immobilière » étroitement lié à l'activité touristique représente 42 % aux Eaux Bonnes et 66 % à Laruns et l'action publique et solidaire 35 % aux Eaux-Bonnes et 41 % à Laruns (source Insee 2018).

Les études sur les retombées du ski sur les territoires (Domaine Skiabiles de France - 2013) révèlent qu'à partir des 63 employés de l'EPSA l'hiver, ce sont 6 à 7 fois plus de personnes qui vivent du tourisme hivernal soit 410 (14 % de l'emploi valléen sachant que la station avec 300 ETP représente déjà 10 % des 3 000 emplois de la vallée). Les entreprises intervenant dans les travaux sur le domaine skiable peuvent venir de l'extérieur de la vallée d'Ossau et même d'autres massifs montagneux. En 2020, dans un contexte de COVID, l'entreprise qui a installé les tapis sur le secteur de Bézou originaire des Alpes, a reconnu que ce chantier lui permettait de nourrir ses salariés, aucun projet de ce type n'ayant été mené sur son périmètre de proximité.

La génération de richesses à partir du chiffre d'affaire du domaine skiable permet un niveau et une qualité de vie à la population locale. En effet, 1 € dépensé sur le domaine skiable génère 6 à 7 € sur le territoire (étude Contour 2010). Si l'on considère le chiffre d'affaire de l'EPSA l'hiver 2019/2020 (saison amputée par la COVID) de 4 515 K€ pour la seule station de Gourette, cela représente 29 348 K€ sur le territoire (36 192 K€ l'hiver précédent).

Le maintien des exploitations agricoles (340 exploitations représentant 11 % des emplois de la vallée contre 5.7 % à l'échelle nationale) s'opère grâce à la pluriactivité pour 15 % d'entre eux qui en plus de leur métier d'agriculture occupent un métier dans le tourisme. L'intervention des agriculteurs, des troupeaux dans le milieu montagnard participe à l'entretien des milieux et évite leur fermeture. Le pastoralisme, avec la transformation fromagère en estive, est une activité ancestrale sur Gourette. Elle construit l'identité d'aujourd'hui et de demain de Gourette et de la vallée d'Ossau, au contraire d'autres montagnes dans lesquelles elle a disparu.

L'investissement du Département maintient la population en vallée d'Ossau notamment en partie sud. La vallée d'Ossau a un taux de variation annuelle moyenne de la population fragile avec une variation de -0.4 % du au solde naturel (-1.2 % Laruns, -0.8 % Eaux-Bonnes et +0.5 % à Béost).

Enfin, le projet vise à adapter l'offre aux débutants et aux skieurs intermédiaires l'hiver et proposer une offre de découverte de la montagne l'été. Cette station est un lieu d'apprentissage du ski et du milieu montagnard. La pratique d'activités en montagne l'hiver et/ou l'été, dans l'enfance (en famille, dans le cadre scolaire ou périscolaire), participe au déclenchement de séjours, de pratiques récréatives ou encore à l'installation en zone de montagne. Pour l'accueil des enfants et des groupes, Gourette dispose d'un centre d'hébergement PEP, ouvert toute l'année, du chalet Pyrénéa et du chalet Club Alpin Français de Gourette, passage incontournable des nombreux skieurs, montagnards et alpinistes du Sud-Ouest. Le Département entend préserver la vocation sociale et éducative de cette station.

L'investissement public sur la station permet aussi d'encourager les investisseurs privés (hébergements, commerces, activités) à rénover leurs biens, revoir leur offre et améliorer leur commercialisation. Certains gros investisseurs (projets entre 1 M et 6 M€) ont repris des structures de taille importante avec une volonté d'ouverture à l'année. Néanmoins, la rénovation des meublés est primordiale pour l'avenir de la station afin d'éviter à terme des friches urbaines.

- **L'impact sur l'offre d'activités proposée aux usagers de Gourette, l'été et l'hiver,**

Ce projet consolide l'offre d'activités proposées sur Gourette pour conforter la fréquentation de la station et de la vallée.

Pour l'hiver, l'augmentation des pistes bleues répond aux attentes des clientèles actuelles en corrélation avec la taille « humaine » du domaine de Gourette, le type d'hébergement et sa localisation à 1h de l'agglomération paloise. Pour sécuriser le produit ski, les équipements neige de culture seront complétés ou modernisés sur des pistes bleues.

Le projet privilégie la pratique du ski à partir de 1 600 m, pour répondre à la remontée de la neige en altitude. En période de faible enneigement, sur la partie basse de la station pourront être pratiqués des activités proposées l'été autour de la découverte du site. Elles participeront ainsi à la transition vers un autre modèle que le tout-ski.

Pour l'été, les travaux permettent d'améliorer l'offre ludique (VTT, trottinette) dans le respect du site classé pour rendre les tracés plus intéressants. Les parcours sont alors mieux suivis, réduisant les impacts sur le milieu. En complément, les parcours de découverte visent à proposer des éléments de compréhension du site, pour mieux le respecter et apprécier sa richesse environnementale.

- **L'impact du projet sur les équipements et l'exploitation**

La modernisation des équipements (remontées mécaniques, bâtiments techniques) facilitera leur exploitation, ce qui permettra d'ouvrir les pistes à l'heure le matin et de répondre aux contraintes des conditions climatiques spécifiques sur Gourette (givre). Quatre téléskis des années 1960 seront démontés et le nombre de remontées sera ramené à 10.

La création de garages à dameuses en altitude limitera les circulations en partie basse de ces engins et lors des périodes de faible enneigement.

2. Considérant l'impact du projet sur le maintien des espèces protégées objet de la demande de dérogation

Concernant la troisième condition, le propos de ce dossier est d'évaluer si le projet est susceptible de nuire ou non « au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle » (Article L411-2 du Code de l'Environnement).

Dans ce cadre, une analyse des enjeux a été menée pour chaque espèce. Elle a permis de mettre en évidence la présence de plusieurs espèces protégées sur l'aire d'étude rapprochée. Une analyse des impacts avant mesures a montré que le projet pouvait entraîner des impacts prévisibles directs permanents sur les populations de ces espèces en présence sur l'aire d'étude.

Plusieurs mesures ont été engagées par le maître d'ouvrage pour limiter les impacts, elles sont de type « réduction géographique » (limitation des emprises chantiers par exemple), « réduction technique » (adaptation de l'abattage des arbres à cavités par exemple) et « réduction temporelle » (adaptation du calendrier des travaux par exemple), elles seront accompagnées de mesures d'accompagnement et de suivis. Une partie des mesures d'accompagnement s'intéresse aux deux espèces de flore impactées, l'Ibérus de Bernard et le Géranium cendré, qui font l'objet de mesures de type expérimental, au regard du peu de retours d'expérience sur ces espèces. Les impacts résiduels concernent le cortège forestier, dont principalement l'avifaune forestière, le Léopard de Bonnal et la flore (Ibérus de Bernard et Géranium cendré).

Des mesures de compensation ont été engagées par le maître d'ouvrage, elles visent la restauration, la création d'habitats et la mise en défens de ces sites (modalités de fréquentation humaine et des troupeaux). Dans le cadre de cette

compensation, la recherche des parcelles a respecté les principes de proximité géographique, d'équivalence écologique et de pérennité du foncier. Toutes les parcelles de compensation sont situées à moins de 3 km des secteurs impactés. La compensation pour le Léopard de Bonnal, et la flore, est située au sein même de la station de Gourette. La compensation du cortège forestier sera conduite sur des parcelles appartenant à la commune des Eaux-Bonnes. Trois parcelles ont été sélectionnées dans le cadre de la compensation aux espèces protégées (environ 28 ha), et trois parcelles dans le cadre de la compensation forestière liée au défrichement (environ 9 ha). Ces parcelles accueilleront des mesures de gestion des boisements (îlot de sénescence, trouée, plantations etc.), de limitation des pressions anthropiques (contrôle de la pression du pâturage, des activités de loisir etc.) et de sensibilisation des usagers (panneaux informatifs).

Compte tenu des enjeux, des mesures de réduction, et de compensation qui seront mises en place, il s'avère que le projet de requalification de la station de Gourette n'est pas de nature à nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées à l'échelle locale.

3. Considérant les raisons impératives d'intérêt majeur, y compris de nature sociale et économiques

Un projet qui s'inscrit dans le Plan Avenir Montagne du Gouvernement et dans les politiques locales

Le Plan Avenir Montagne répond aux attendus de cohésion et d'attractivité territoriale du Plan montagne des Pyrénées-Atlantiques et s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux du Plan Avenir Montagne lancé en 2021.

« *L'État se donne donc les moyens de construire, avec l'ensemble des acteurs concernés et sur la base de ses principaux atouts comme le ski, la montagne française de demain* » Jean Castex, dossier de presse du Plan Avenir Montagne - 27 mai 2021. « Il réaffirme que le ski restera une activité majeure... mais qu'il est *« nécessaire aussi d'accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne. Il s'agira en premier lieu d'investir massivement dans le tourisme de montagne et ses évolutions nécessaires.* »

C'est cette volonté que le Département souhaite affirmer avec ce projet. La transition souhaitée correspond bien à sa définition : « passage lent d'un état à un autre, en général lent et graduel ; état intermédiaire ». Elle illustre le mode opératoire choisi pour aboutir à cette montagne de demain.

Pour maintenir la montagne vivante et attractive, le Département a élaboré un Plan montagne 64 en 2016 autour de deux axes stratégiques :

- adapter l'offre économique de la montagne aux grands changements et agir sur l'attractivité et l'emploi,
- se rassembler pour mieux valoriser l'espace montagnard et sa dimension transfrontalière.

Le Plan Montagne 64 poursuit 5 objectifs :

- Le maintien et la création d'emplois dans un contexte de mutations économiques et sociales ;
- La préservation et la valorisation des ressources patrimoniales ;
- Le décloisonnement des acteurs, des filières et des territoires ;
- La mise en place de nouveaux partenariats ;
- Le renforcement des relations transfrontalières.

Cet outil, partagé avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, permet ainsi d'accompagner les projets en zone de montagne de façon concertée.

Enfin, la CCVO s'est engagée dans la mise en œuvre d'une étude stratégique mobilisant les acteurs touristiques privés et publics de la vallée. Cette étude vise à structurer une offre touristique valléenne 4 saisons, durable, respectueuse de ses richesses patrimoniales,

Gourette, une station de ski moteur économique de la vallée d'Ossau

La création de richesse et les emplois générés par la station sont essentiels à la vallée. L'offre du domaine skiable crée les conditions fondamentales d'attractivité de l'ensemble du modèle économique de Gourette. De façon écosystémique Gourette

représente 300 ETP dont 63 pour l'EPSA, 50 moniteurs à temps plein pour l'ESF, 10% de l'emploi de la vallée et un chiffre d'affaire de 4.5 M€ l'hiver 2019/2020 qui se traduit par 26 M€ de retombées économiques sur le territoire. Ces emplois sont pour beaucoup saisonniers (1 à 2 saisons dans l'année) et avec des formes très variables notamment des pluri-actifs agriculture/tourisme. Eaux-Bonnes/Gourette est le plus gros pôle d'hébergement de la vallée avec 10 126 lits dont 3 000 commercialisés de façon professionnelle (42 % de l'offre valléenne). L'engagement des acteurs publics pour mettre en place une démarche de qualification de l'hébergement touristique, sa mise en marché et le travail d'accompagnement sur la cession et la reprise des hébergements professionnels ont été clairement identifiés dans le schéma de développement touristique de la vallée d'Ossau pour que les stations jouent un rôle moteur dans le cadre d'un tourisme de destination.

L'offre est recentrée sur la clientèle familiale et répond aux attentes des non-skieurs avec un accès facilité via les télécabines de Cotch et du Bézou et la requalification du pied de station. La mise en place d'une offre estivale participe à l'équilibre spatial de la répartition des usagers de la montagne.

L'évolution incontournable de Gourette vers un autre modèle au vu des conséquences du réchauffement climatique.

Ce projet constitue une étape importante dans l'adaptation de la station au changement climatique. Il privilégie le ski au-dessus de 1 600 m d'altitude avec l'installation d'une 2ème télécabine pouvant servir l'été et l'hiver grâce à un accès rapide et confortable. A terme, l'enneigement artificiel sera réduit sur certaines pistes, notamment celles situées sous la côte 1600 (Glacière par exemple) n'obligeant pas à augmenter le prélèvement sur la ressource en eau.

Avec ces travaux, le Département affirme sa volonté de structurer une offre estivale (utilisable l'hiver quand la neige se raréfie) dédiée à la découverte du site, suffisamment attractive pour créer une 2ème saison touristique. Ce dernier volet nécessite un travail collectif avec les acteurs de la station bien au-delà du seul périmètre du domaine skiable. Les ateliers de travail initiés en 2018 sur l'hébergement, les commerces et services, l'urbanisme, la communication/promotion et depuis le 01/01/2022 la fusion de l'office du tourisme avec les offices du tourisme valléens contribue à cette mobilisation collective pour accompagner la station dans la transition.

Toutefois, il apparaît qu'il faudra du temps probablement 10 à 15 ans pour que les acteurs du territoire s'approprient ces nouveaux enjeux pour changer de modèle, à l'appui et dans la continuité du projet départemental.

Ce projet s'inscrit dans une trajectoire de long terme pour permettre une continuité au pôle d'activité que constitue et constituera Gourette dans les 30 ans à venir.

Un projet qui participe de la requalification du site classé du Cirque Gourette

Pour répondre aux demandes de bonne prise en compte des enjeux du site classé de Gourette, le Département a élaboré un Plan de gestion 2019/2029, qui présente les projets et activités prévus sur ce secteur, détaille les préconisations architecturales et enfin identifie les points noirs paysagers à requalifier. Il identifie la nécessité de rendre le pied de cirque plus attractif avec une ambiance plus naturelle d'« estive retrouvée ».

Le projet 2022-2025 a permis de décliner les actions du plan de gestion, notamment autour des éléments suivants :

- la préservation des layons existants dans les boisements et la limitation de nouveaux layons en évitant de couper les boisements au milieu (télécabine de Cotch / Crétets),
- le dégagement du front de neige avec la suppression de bâtiments de grande taille et un travail d'insertion des nouveaux bâtiments sur le côté Est ainsi que la requalification du pied de cirque,
- la réflexion autour du « nœud de Sarrière » pour l'implantation des gares de départ et des bâtiments au départ des télésièges Bosses et Sarrière,
- la limitation des nouveaux bâtiments techniques en partie haute de la station (suppression du garage de Plaa Ségouné, implantation de celui de Sarrière en gare aval et non amont),
- un travail paysager sur les profils des pistes terrassées pour réduire l'effet visuel des talus techniques (Pistes Préhistoire, Forêt, Glacière, Coutchets),
- la désignation du maître d'œuvre des bâtiments technique par concours sur la base d'un projet d'ensemble et accompagnement par un AMO paysage,
- un démontage de remontées mécaniques plus important (9) que l'installation de nouvelles (5)
- La balade horizontale, parcours de promenade et découverte entre Bézou et le Snowkfé, en balcon sur Gourette et le col d'Aubisque.

Le site classé, un temps délaissé, doit devenir un atout différenciant pour la station, - en été comme en hiver.

La préservation de l'équilibre social et démographique de la vallée d'Ossau et notamment de la haute-vallée.

La démographie des communes de la haute vallée est en déclin. Eaux-Bonnes a perdu 43 % de sa population entre 2013 et 2018 (Insee 2018 : 1930 hab. permanents), son école, sa pharmacie et son centre thermal sont fermés. Les effectifs des écoles de Béost, Laruns et du collège de Laruns sont en tension. L'absence de programme d'investissement risque de réduire les emplois, et d'impacter les services indispensables au maintien de la population sur ces territoires de montagne.

Les résidences secondaires représentent 42.6 % des logements de la vallée. Cinq communes dont Laruns et Eaux-Bonnes comptent plus de résidences secondaires que principales (93.5 % aux Eaux-Bonnes/Gourette et 53.9 % à Laruns). L'habitat valléen est de bonne qualité et entretenu. Les logements des Eaux-Bonnes (2000), proposant des superficies plus grandes qu'à Gourette, sont progressivement rénovés, contribuant à l'entretien de ce patrimoine historique de la commune. La perte d'activité sur Gourette conduira les habitants à trouver du travail ailleurs ce qui impactera le maintien d'habitats principaux. Quel sera alors le visage de la vallée (patrimoine matériel, immatériel) ?

Le projet de modernisation du domaine skiable contribue au maintien des emplois et des services, à l'année sur cette partie du territoire.

Le projet estival conforte les projets privés récents sur les hébergements de Gourette, créant les conditions d'une plus grande attractivité.

En conclusion, il apparaît que le projet de restructuration du domaine skiable, en cohérence avec les politiques nationales, départementales et locales, s'appuie sur une volonté de conforter le pôle économique majeur de Gourette, dans le respect du site classé et en l'accompagnant vers un modèle de transition, rendu incontournable au vu des conséquences du changement climatique. L'objectif final est de maintenir les vallées vivantes et actives pour l'équilibre de ces territoires.

2 Nouvelle demande de dérogation aux espèces protégées

Au regard des remarques soulevées par le CNPN, et l'état de connaissance de certaines populations d'espèces concernées par la dérogation initiale, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a souhaité redéposer une nouvelle demande. Certains aménagements sont donc en attente et seront analysés de nouveau à la suite des inventaires et suivis complémentaires, présentés dans les paragraphes précédents.

Planning travaux 2022-2025		Rappel des impacts résiduels de la Faune et flore	Projets concernés par la demande de dérogation	Mesures proposées dans la dérogation	
2022	REMONTÉES MECANIQUES	Télesiège Bosses : défrichement et installation d'équipement	Impact non notable Destruction de 3 430 m ² d'habitat du cortège des espèces forestières : Rosalie des Alpes, cortège des oiseaux forestiers, habitat des mammifères forestiers (Ecureuil roux, Hérisson d'Europe), chiroptères forestiers (Noctules sp.), habitat d'hibernation des reptiles et amphibiens, habitat de reproduction de l'Orvet fragile	inclus	
		Construction de l'usine à neige de Bézou	Impact non notable Destruction d'environ 600 m ² d'habitat ouvert de pâture mésophile	inclus	
	PISTES NEIGE	Piste Forêt : terrassement et remodelage de la piste existante	Impact notable Destruction de 1 620 m ² d'habitat du cortège des espèces forestières : Rosalie des Alpes, cortège des oiseaux forestiers, habitat des mammifères forestiers (Ecureuil roux, Hérisson d'Europe), chiroptères forestiers (Noctules sp.), habitat d'hibernation des reptiles et amphibiens, habitat de reproduction de l'Orvet fragile, et zone d'élevage et de nourrissage des jeunes Grand Tétras Fragmentation temporaire du boisement lors des travaux de défrichement et terrassement.	inclus	Mesures de réduction prévoyant la mise en défens du Bois de Crétets pour permettre son vieillissement et entériner les projets de développement d'activité sur son périmètre (sécurisation du bois sur le long terme). Mesure d'accompagnement prévoyant la pose de gîtes artificiels pour les chauves-souris Mesure de compensation du cortège forestier présentée dans le Dossier de dérogation et le Dossier de défrichement
		Piste Pamplona : terrassement et remodelage de la piste existante	Impact non notable	inclus	

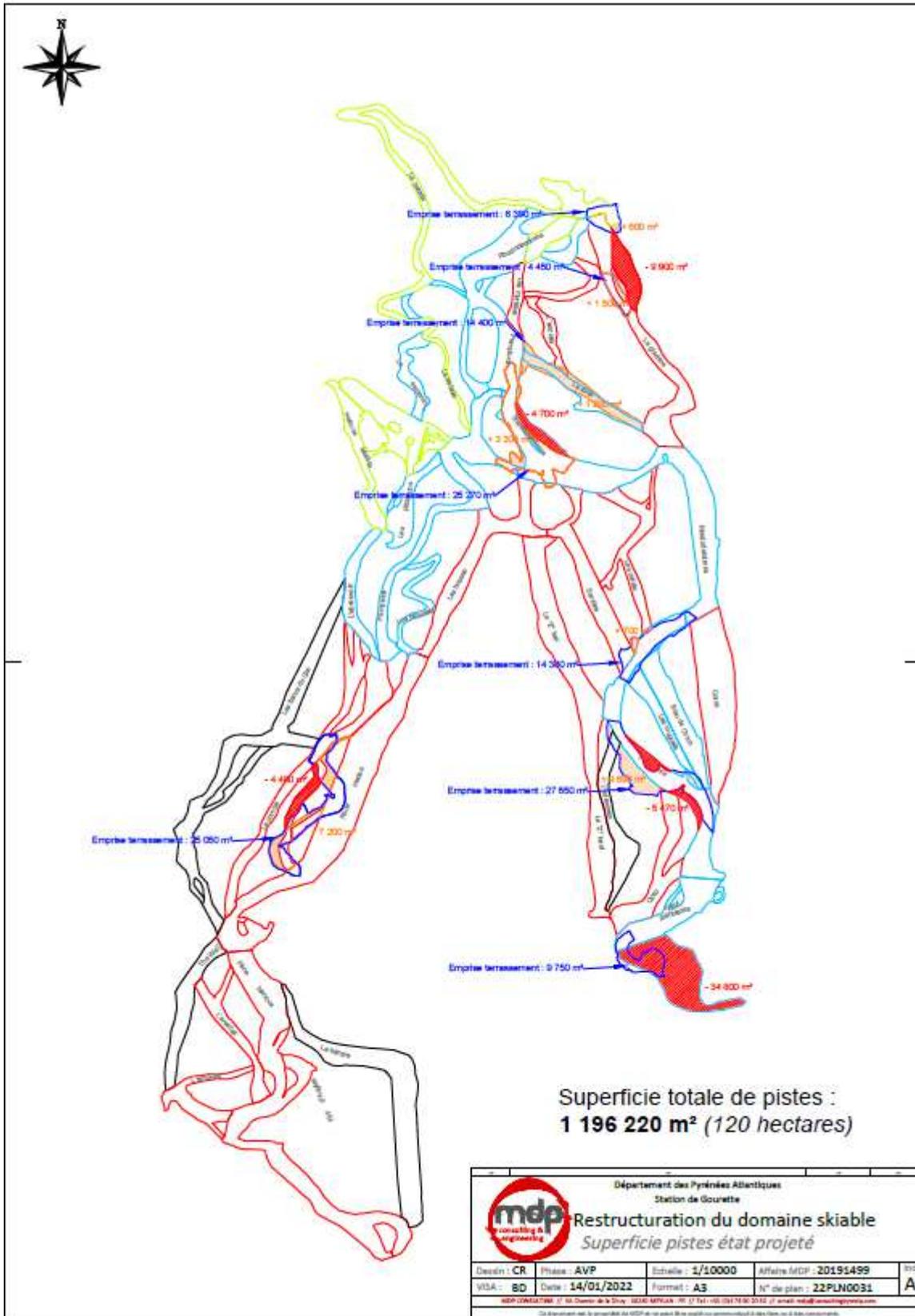
Planning travaux 2022-2025		Rappel des impacts résiduels de la Faune et flore	Projets concernés par la demande de dérogation	Mesures proposées dans la dérogation
		Dégradation d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune		
BATIMENTS	Construction postes de commande du télésiège Bosses Démontage bâtiment Fil neige	Impact non notable Dégradation et destruction d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune	inclus	
2023	Télésiège Sarrière : défrichement du layon	Impact non notable 460 m ² d'habitat du cortège des espèces forestières : Rosalie des Alpes, cortège des oiseaux forestiers, habitat des mammifères forestiers (Ecreuil roux, Hérisson d'Europe), chiroptères forestiers (Noctules sp.), habitat d'hibernation des reptiles et amphibiens, habitat de reproduction de l'Orvet fragile	inclus	
	REMONTEES MECANIQUES Télécabine Cotch : défrichement du layon	Impact notable 3040 m² d'habitat du cortège forestier : Rosalie des Alpes, cortège des oiseaux forestiers, habitat des mammifères forestiers (Ecreuil roux, Hérisson d'Europe), chiroptères forestiers (Noctules sp.), habitat d'hibernation des reptiles et amphibiens, habitat de reproduction de l'Orvet fragile, zone de fréquentation des Grand Tétras	inclus	Mesures de réduction prévoyant la mise en défens du Bois de Crétets pour permettre son vieillissement et entériner les projets de développement d'activité sur son périmètre (sécurisation du bois sur le long terme). Mesure d'accompagnement prévoyant la pose de gîtes artificiels pour les chauves-souris Mesure de compensation du cortège forestier présentée dans le Dossier de dérogation et le Dossier de défrichement
	Démontage téléski Sarrière et Cotch (ligne + postes de commande)	Impact non notable Dégradation d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune	inclus	
	PISTES NEIGE Piste Préhistoire / Bleue de Cotch : terrassement et remodelage de la piste existante	Impact notable Destruction de plusieurs stations d'Ibérus de Bernard (5 stations pour 16 individus). Impact non notable sur Bleue de Cotch (bas de Préhistoire) : dégradation d'habitat anthropisé	inclus	Mesures d'accompagnement prévoyant la transplantation des plants impactés, l'adaptation des terrassements et transfert de la banque de graines. Mesures de compensation prévoyant la sécurisation de deux

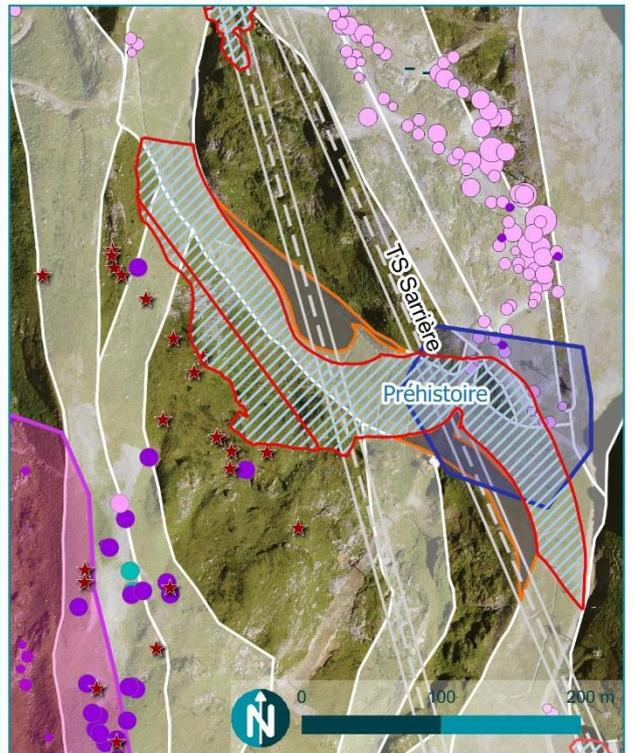
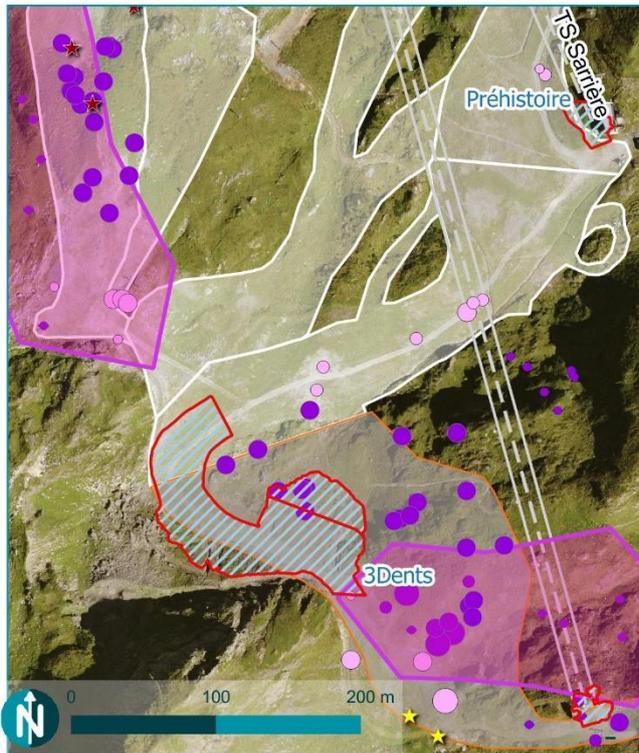
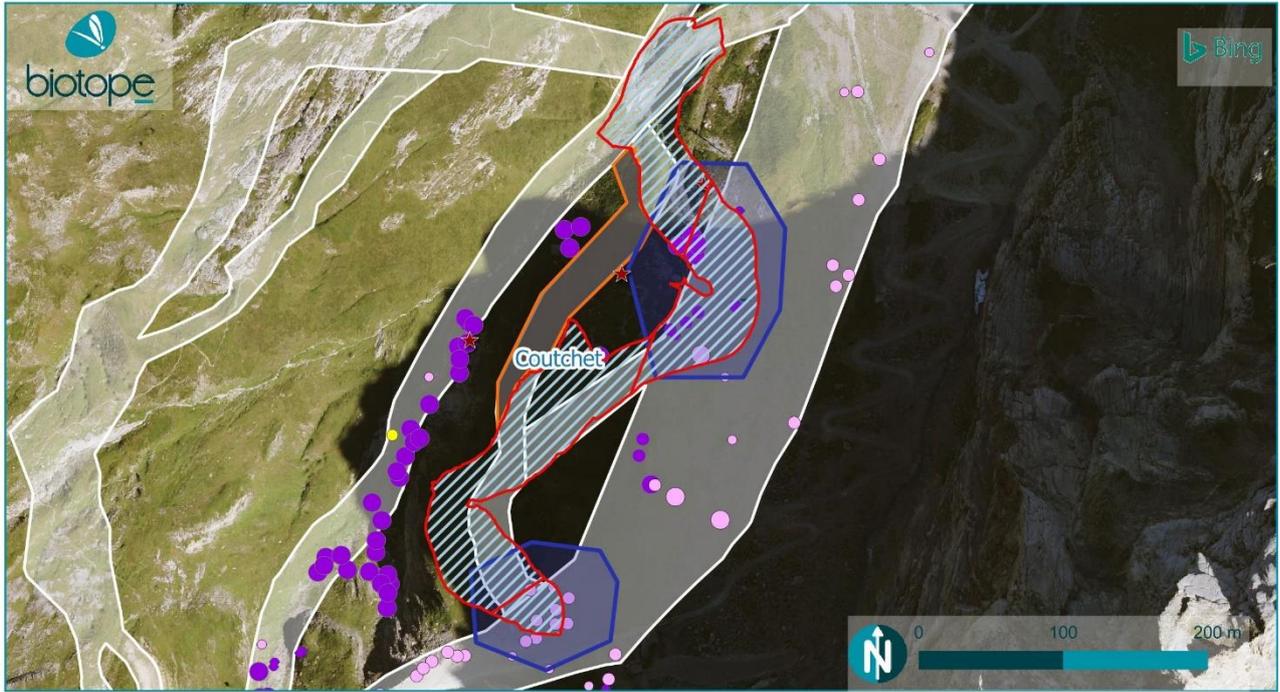
Planning travaux 2022-2025		Rappel des impacts résiduels de la Faune et flore	Projets concernés par la demande de dérogation	Mesures proposées dans la dérogation
				secteurs où se concentrent de nombreuses stations de flore, et restauration des habitats impactés par les terrassements (voir carte en annexe).
	Piste Glacière / talus aval	Impact non notable Dégradation d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune	inclus	
	Aménagement du jardin des neiges en Front de neige (terrassement et installation d'un tapis-remontée)	Impact non notable Dégradation d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune	inclus	
BATIMENTS	Construction des 2 postes de commande télésiège Sarrière et de la télécabine Cotch Construction du garage à sièges du télésiège de Sarrière Poste de secours de Sarrière et Anglas Garage à dameuses Cotch	Impact non notable Dégradation d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune	Inclus	
2024	REMONTEES MECANIQUES	Impact notable Destruction de plusieurs stations du Géranium cendré (2 stations, 11 individus) pour l'installation du Télésiège, et du terrassement de piste (4 stations, 12 individus) Destruction d'environ 2 630 m ² d'habitat potentiel de reproduction et 1 320 m ² d'habitat de reproduction du Léopard de Bonnal	Non inclus En fonction des éléments des études complémentaires, une nouvelle demande sera déposée	Mesures à réajuster si nouvelle demande
		Démontage du télésiège Cinto	Impact non notable Dégradation d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune	Non inclus
	PISTES NEIGE	Impact notable Destruction de stations de Géranium cendré (6 stations, environ 33 individus), d'Ibéris de Bernard (6 stations, environ 31 individus) Destruction de 3 420 m ² d'habitats potentiels du Léopard de Bonnal.	Non inclus En fonction des éléments des études complémentaires, une nouvelle	Mesures à réajuster si nouvelle demande

Planning travaux 2022-2025		Rappel des impacts résiduels de la Faune et flore	Projets concernés par la demande de dérogation	Mesures proposées dans la dérogation
			demande sera déposée	
	BATIMENTS	Rénovation bâtiment G2 Bosses	Impact non notable Dégradation d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune	inclus
2025	PISTES NEIGE	Piste Hakunamata (équipement en neige de culture)	Impact non notable Dégradation d'habitat anthropisé (zones remaniées 87.2) : habitat d'alimentation et de déplacement pour la faune	inclus

Code couleur	Impacts notables du projet sur la faune et la flore	Projet de travaux inclus dans la demande de dérogation	Projet mis en attente
--------------	---	--	-----------------------

Annexes cartographiques : impacts des aménagements sur les espèces concernées par la Dérogation





© Département des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés - Sources : ©Bing Maps 2020, Microsoft Corporation, ©Digital Globe ©CNES (2020) Distribution Airbus DS
Données faune flore : AMDEV (2018), BIOTOPE (2020), Cartographie : Biotope, 2022



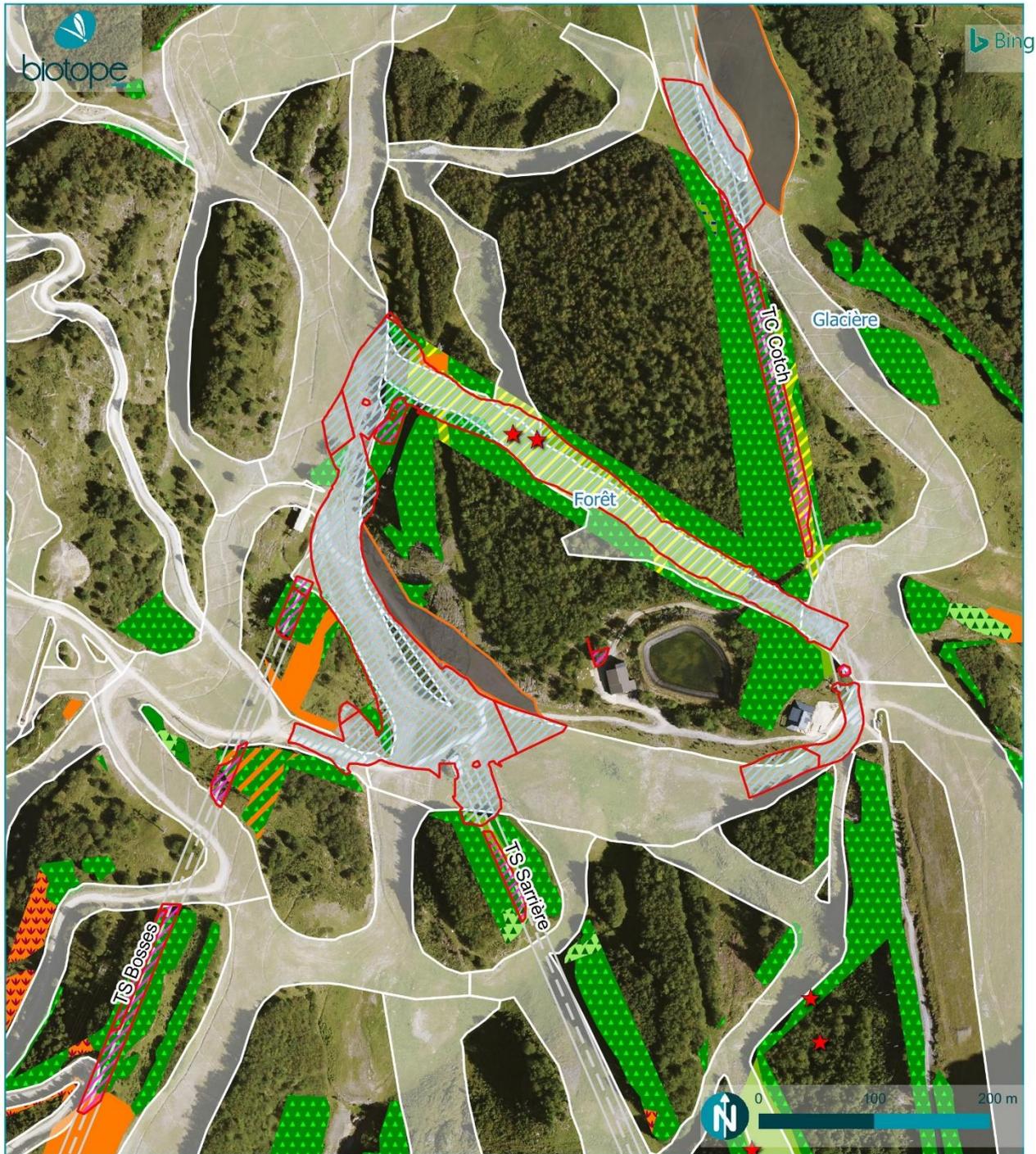
Impact du projet sur la flore protégée

Restructuration du domaine skiable de Gourette
Mission d'Assistance Environnementale

- Pistes existantes
- Emprise des aménagements**
- Terrassement
- Remontée mécanique en projet
- Evolution des pistes de ski**
- Piste en fonctionnement jusqu'à 2015
- Piste supprimée
- Mesure de compensation (MC3)**
- Sécurisation/Mise en défens
- Restauration

- Flore protégée**
- Géranium cendré
 - entre 1 et 2 individus
 - entre 3 et 10
 - entre 11 et 20
 - entre 21 et 50
 - Ibéris de Bernard
 - 1
 - entre 2 et 10

- entre 11 et 30
- 50
- au dessus de 100
- Flore patrimoniale**
- ★ Nigritelle de Gabas
- ★ Renoncule des Pyrénées
- ★ Véronique en épi
- ★ Orchis grenouille
- ★ Renoncule de Favarger



© Département des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés - Sources : ©Bing Maps 2020, Microsoft Corporation, ©Digital Globe ©CNES (2020) Distribution Airbus DS
Données faune flore : AMIDEV (2018), BIOTOPE (2020), Cartographie : Biotope, 2022



Impact du projet sur le cortège des espèces forestières

Restructuration du domaine skiable de Gourette
Mission d'Assistance Environnementale

- Pistes existantes
- Remontée mécanique en projet

Impact du projet

- Terrassement
- Défrichement

Evolution des pistes de ski

- Piste supprimée

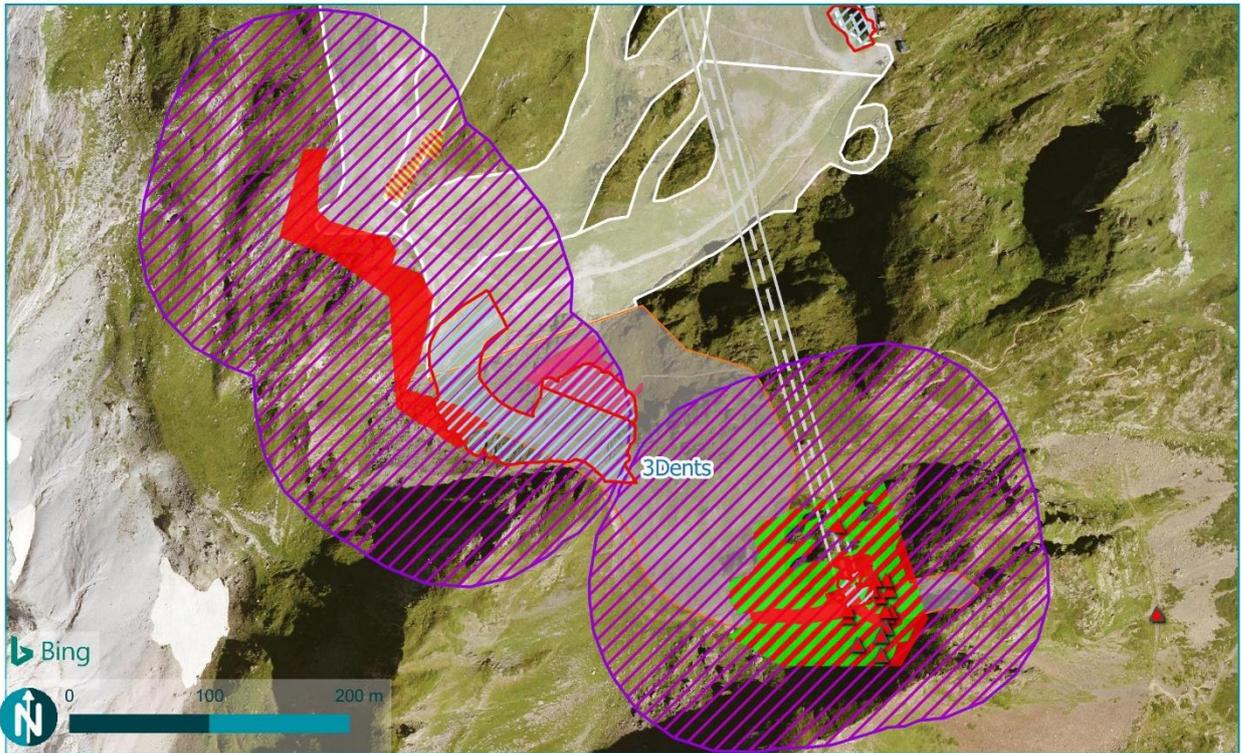
Habitats forestiers et semi-forestiers

- Forêts caducifoliées (41)
- Hêtraies (41.14)
- Hêtraies x Landes alpines indifférenciées (41.14 x 31.4)
- Reboisements de Pins (83.31)
- Plantations (83.3)

- Fourrés bas de Saules pyrénéens (31.6214)
- Ourlets mésophiles des hêtraies (31.87)
- Ourlet frais de Hêtraie (31.87 x 37.7 | 6430)
- Landes à Rhododendron (31.42 | 4060-4)
- Ourlets mésophiles des hêtraies x Pelouses calcaires (31.87 x 36.4112 | 6170-3)
- Lisières et suintements dans la Hêtraie (31.87 x 24.11)
- Landes à Rhododendron x Fougeraie (31.42 x 31.86 | 4060-4)
- Landes alpines indifférenciées (31.4 | 4060)
- Landes thermophiles à Raisin d'ours et Genévrier nain (31.43 x 31.47 | 4060-7)
- Pelouses fraîches à Dryade et Saule des Pyrénées (36.41 | 6170-5)

Données ponctuelles (Amidev)

- Grand tétras



© Département des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés - Sources : ©Bing Maps, 2020; Microsoft Corporation ©Digital Globe ©CNES (2020) Distribution Airbus DS Données faune flore : AMIDEV (2018); BIOTOPE (2020); Cartographie : Biotope, 2022



Impact du projet sur le Lézard de Bonnal

Restructuration du domaine skiable de Gourette
Mission d'Assistance Environnementale

Pistes existantes	Piste supprimée
Mesure de compensation prévue (MC1)	Habitats du Lézard de Bonnal
Emprise des aménagements	Habitat avéré du Lézard de Bonnal
Terrassement	Habitat avéré du Lézard de Bonnal et du Lézard vivipare de Lantz
Remontée mécanique en projet	Habitat potentiel
Evolution des pistes de ski	Données ponctuelles
Piste en fonctionnement jusqu'à 2015	Lézard de Bonnal

Annexe documentaire : Conventonnement avec la mairie des Eaux-Bonnes

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'EAUX-BONNES

Eaux-Bonnes, le vendredi 21 janvier 2022



Monsieur Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil Départemental
des Pyrénées-Atlantiques
Hôtel du Département
64 avenue Jean Biray
64 058 Pau cedex 09

22/002

Objet : Restructuration du domaine skiable de Gourette – Travaux 2022-2025

Mise à de parcelles communales pour la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Monsieur le Président,

Par une délibération en date du 4 avril 2021, le Conseil départemental a décidé de réaliser des travaux de restructuration du domaine skiable de Gourette pour la période 2022-2025. Pour la mise en œuvre de ces travaux, une demande défrichement et une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ont été déposées.

Vous avez sollicité la commune d'Eaux-Bonnes pour mettre en œuvre les actions compensatoires relatives à ces deux demandes. Ces actions seraient notamment portées sur des parcelles forestières communales autour de mesures en faveur du Grand Tétrás, étant donné l'enjeu autour de la protection de cette espèce et considérant qu'il s'agit d'une espèce parapluie pour d'autres espèces à enjeu et pour la biodiversité du secteur de Gourette.

Dans ce contexte, je vous confirme que la commune d'Eaux-Bonnes est bien propriétaire des parcelles suivantes : AI146, AP95, AH28, AH31, AH32, AH 73, AH70, AH67, AH66, AL17. Par ailleurs, afin de permettre la réalisation des mesures compensatoires, je vous informe que nous donnons un accord de principe pour la mise à disposition de parcelles communales au titre de la demande de défrichement et pour la demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées sous réserve que la chasse et le pastoralisme pratiqués actuellement sur les parcelles visées soient maintenus.

Ce dossier et projet de convention de mise à disposition de parcelles communales pour la mise en œuvre de mesures compensatoires seront examinés lors d'un prochain conseil municipal.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

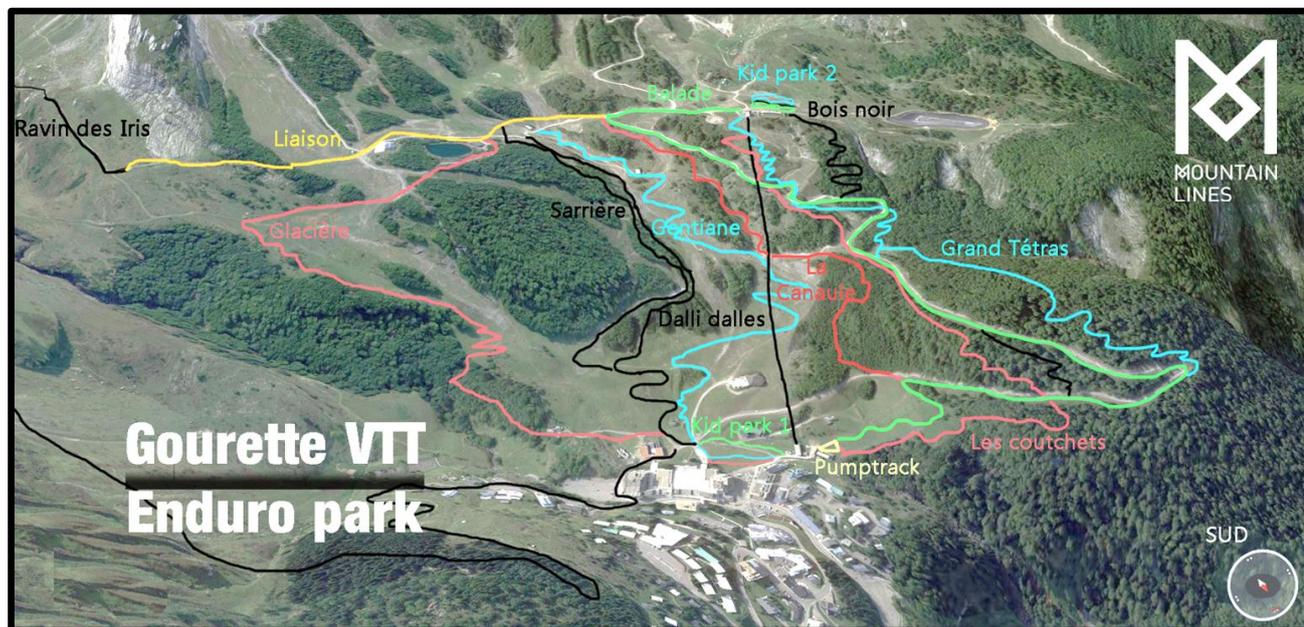
Le Maire

Jean-Luc BRAUD



Mairie Eaux-Bonnes- Rue Bordeu 64440 Eaux-Bonnes
Tél. :05-59-05-32-69 E-mail : mairie-eauxbonnes@orange.fr

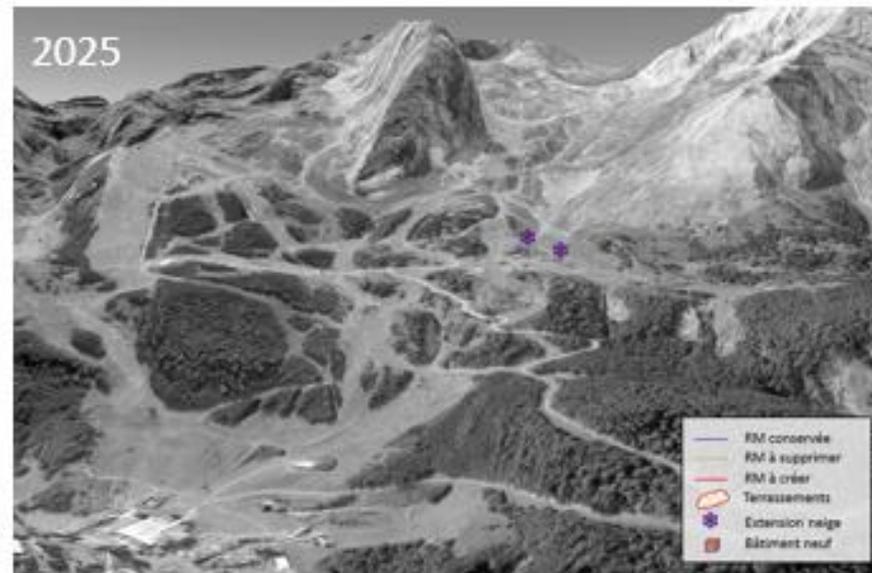
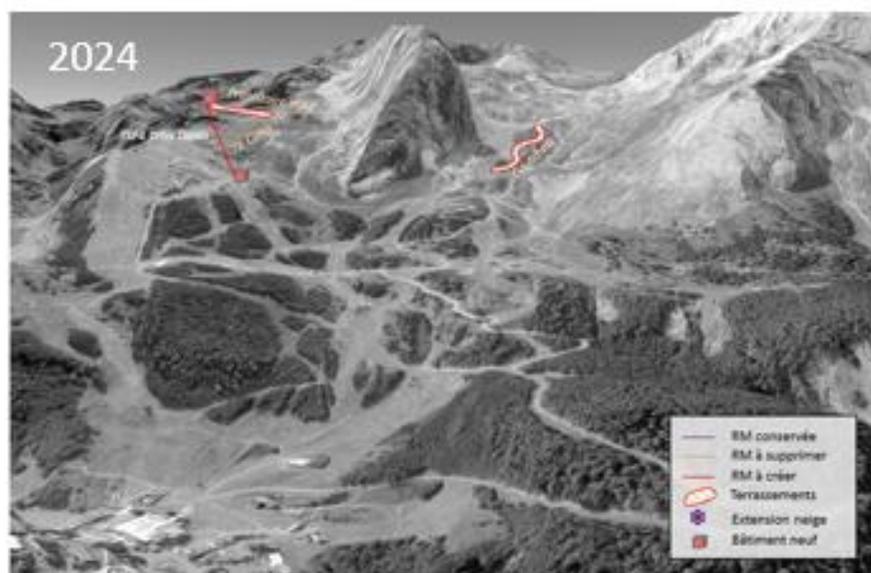
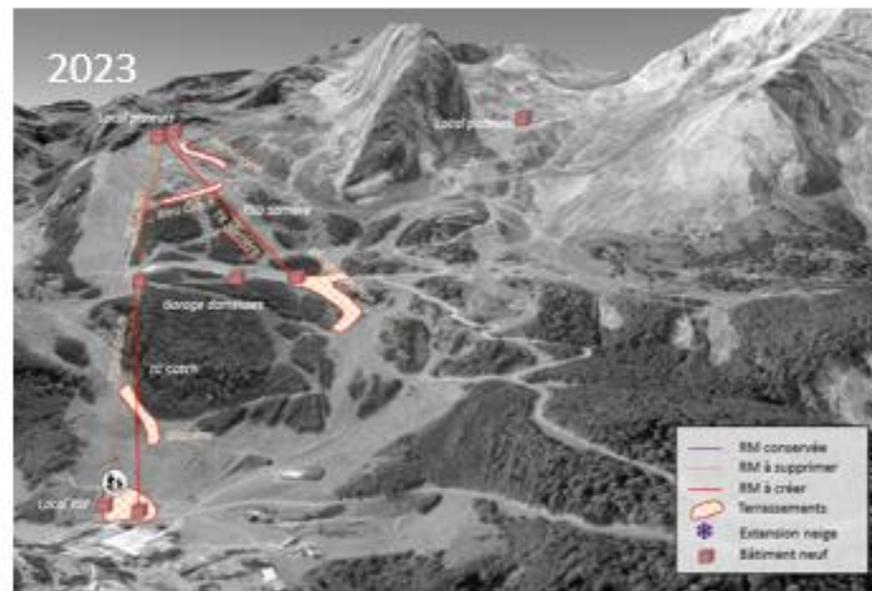
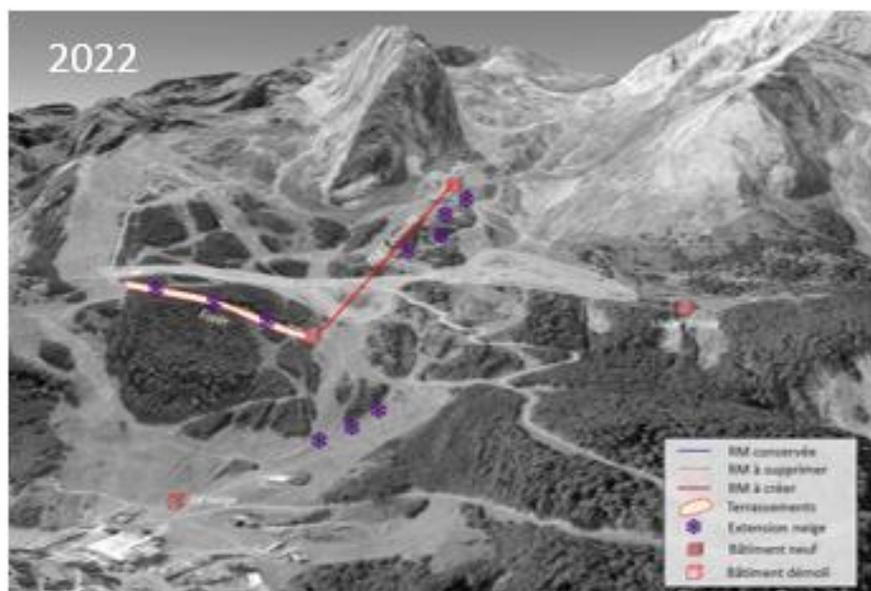
Annexe documentaire : carte des itinéraires VTT existants de Gourette 2021



carte de localisation des travaux 2022-2025



Travaux de restructuration DS Gourette 2022-25



Etude des conditions stationnelles de la Flore (été 2021)



Etude des conditions stationnelles pour la flore protégée à dérogar

15 décembre 2021

**Assistance environnementale
pour la restructuration du
domaine skiable de Gourette
(64)**

Citation recommandée	Biotope, 2021, Etude des conditions stationnelles pour la flore protégée à déroger Nom du projet. CD64. 16p	
Version/Indice	V1	
Date	15/12/2021	
Date de démarrage de la mission	Eté 2021	
Maître d'ouvrage	CD64	
Interlocuteur	Lucie VIGNAU-LOUSTAU	Mail : lucie.vignau-loustau@le64.fr Téléphone : 05-59-11-45-87
Biotope, Responsable du projet	Caroline DUNESME	cdunesme@biotope.fr Tél : +33 (0)5 59 12 21 26

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

1	Contexte du projet et aspects méthodologiques	4
1.1	Description du projet	4
1.2	Aspects méthodologiques	4
1.2.1	Équipe de travail	4
1.2.2	Méthodes d'acquisition des données	5
1.2.3	Limites et difficultés rencontrées	6
2	Résultats des expertises des stations	7
2.1	Stations de Géranium cendré	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1	Paramètres stationnels	9
2.1.2	Analyse des résultats	9
2.2	Stations d'Ibérís de Bernard	12
2.2.1	Paramètres stationnels	12
2.2.2	Analyse des résultats	12

1 Contexte du projet et aspects méthodologiques

1.1 Description du projet

Dans le cadre de la restructuration du domaine skiable de Gourette, le Département des Pyrénées-Atlantiques a engagé plusieurs études pour déterminer les enjeux écologiques présents sur son périmètre. Les inventaires écologiques ont été conduits par Biotope en 2020, pour alimenter les études réglementaires qui ont été déposées en mai 2021 :

- Un dossier de défrichement, au titre de l'article R.341-1 du Code forestier, réalisé par Biotope ;
- Une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, réalisé par Artelia et Biotope ;
- Une évaluation des incidences Natura 200 de l'article R.414-19 du Code de l'Environnement, réalisé par Biotope ;
- Une demande dérogation aux espèces protégées relative à l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, réalisée par Biotope.

Ces études ont mis en évidence l'existence de plusieurs impacts résiduels aux espèces protégées et aux habitats forestiers, nécessitant la mise en place de compensation.

La présente mission d'étude des conditions stationnelles pour la flore protégée à déroger (Ibérus de Bernard et Géranium cendré) vise à accompagner le CD64 dans la définition et la mise en œuvre des actions de compensation pour la flore protégée à déroger, dans le but de répondre aux attentes des dossiers réglementaires.

1.2 Aspects méthodologiques

1.2.1 Équipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude (cf. tableau ci-dessous).

	<p>Frédéric MORA</p> <p>Chargé d'études phytosociologue botaniste,</p>	<p>Titulaire d'un Diplôme Universitaire Supérieur « Ingénierie des Milieux aquatiques et des Corridors fluviaux », Université François Rabelais de Tours</p> <p>15 ans d'expérience en Conservatoire botanique national et Bureau d'études</p> <p>Doté de solides connaissances de la flore et de la végétation thermo-atlantiques (Nouvelle-Aquitaine et région ex-Midi-Pyrénées) ainsi que des Pyrénées centrales et occidentales. Il possède des compétences supplémentaires en bryologie des cours d'eau. Il réalise</p>
---	--	--

		aussi des inventaires cartographiques de zones humides, y compris par l'approche pédologique, et des diagnostics fonctionnels de zones humides selon la méthodologie nationale. Enfin, il opère en tant qu'écologue à des suivis de chantiers, y compris sur des points techniques spécifiques (ensouillage de cours d'eau).
	Caroline DUNESME	

1.2.2 Méthodes d'acquisition des données

1.2.2.1.1. Objectifs

Dans le cadre de la compensation de deux espèces végétales protégées, l'Ibéris de Bernard (*Iberis bernardiana*) et le Géranium cendré (*Geranium cinereum*), sur la station de ski de Gourette, est prévue l'étude de leurs conditions stationnelles afin d'aider au choix ultérieur des secteurs de compensation.

Cette étude doit englober des stations développées en situations plus ou moins artificialisées (pistes de ski, pistes de circulation, talus ...) et en situations plus naturelles (pelouses ou landes, éboulis, etc.).

1.2.2.1.1. Méthodologie

L'étude des stations se base sur les cartographies les plus récentes réalisées sur la station de ski de Gourette (Biotope, 2020 & 2021 et AREMIP, 2019) et les données issues de la consultation du CBNPMP qui ont été fournies à une échelle de territoire plus grande (périmètre à moins de 2 km de la station) pour avoir la localisation de stations en milieu naturel autour de la station de ski de Gourette.

L'étude vise à étudier le plus grand type possible de biotopes de ces plantes, sur et autour de la station de Gourette. L'échantillonnage ciblé des stations connues doit donc intégrer des stations en milieux artificialisés ou anthropisés de la station de ski (pistes, départs et arrivées de remontées mécaniques, etc.) et des stations en conditions plus naturelles (pelouses, éboulis, etc.). Parmi les stations anthropisés, sont distinguées celles qui font l'objet de perturbations hors périodes de neige, c'est-à-dire les pistes où circulent les véhicules, et les autres infrastructures qui ont fait l'objet de terrassements mais qui ne sont sujettes qu'au passage d'engins (dameuses) sur la couverture neigeuse.

Les paramètres stationnels levés sur le terrain sont les suivants :

- l'exposition (Nord, Ouest, Sud, Est et intermédiaires),
- l'altitude (en mètre),
- la pente (en degré),
- le biotope ou milieu (exemples : affleurement rocheux, pelouse rocailleuse, éboulis fin, etc.),
- la topographie (exemples : bas de pente, mi-versant, haut-de-versant, replat, etc.),
- la nature de la roche-mère (exemples : calcaire, schiste),
- l'épaisseur du sol (en cm),
- l'effectif de la station (nombre de pieds),
- le type d'habitat (exemples : pelouse, éboulis, piste de ski, etc.) et le recouvrement total de l'habitat (en pourcentage),
- le cortège floristique de l'habitat (espèces dominantes ou fréquentes).

Les paramètres stationnels sont repris de la base de données du CBNPMP. Ils ont été complétés (épaisseur du sol et cortège floristique associé).

Dates et conditions des prospections de terrain

Dates des inventaires	Commentaires
Etude des conditions stationnelles de la flore protégée	
11&12/08/2021	Bonnes conditions météorologiques.

1.2.3 Limites et difficultés rencontrées

Aucune station d'Ibérus de Bernard en milieu dit naturel n'a pu être étudiée en-dessous de l'étage alpin. En effet, la station surfacique de l'étage subalpin (1760 et 1820 m), issue des données du CBPMP, située au pied de la Pène Médée n'a pas été trouvée (voir Carte 1 page 8).

2 Résultats des expertises des stations

2.1 Localisation des stations expertisées

Six stations de Géranium cendré et quatorze stations d'Ibérus de Bernard ont été étudiées.

La carte ci-après figure leur localisation.



© Département des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés - Sources : ©Bing Maps 2020 Microsoft Corporation ©Digital Globe ©CNES (2020) Distribution Airbus DS - Cartographie : Biotope, 2021



Etude des conditions stationnelles de la flore protégée

Restructuration du domaine skiable de Gourette
Mission d'Assistance Environnementale

- Aire d'étude initiale du projet
- Pistes de ski

Données surfaciques du CBNPMP

- Geranium cinereum Cav., 1787
- Iberis bernardiana Godr. & Gren., 1848

Données ponctuelles du CBNPMP

- Geranium cinereum Cav., 1787
- Iberis bernardiana Godr. & Gren., 1848

Stations étudiées numérotées (Biotope)

- Geranium cendré
- Iberis de Bernard

Carte 1

2.2 Stations de Géranium cendré

2.2.1 Paramètres stationnels

Les résultats de l'inventaire terrain figurent dans le tableau en pages suivantes.

2.2.2 Analyse des résultats

La quasi-totalité des stations (5 sur 6) se développe à l'étage subalpin supérieur, sur des pentes faibles à moyennes (plutôt 25 à 50°), d'expositions nord-ouest à nord, en conditions édaphiques de sols superficiels (1 à 15 cm), sur roche-mère calcaire, au sein de pelouses rocailleuses fermées, à cortège calcicole mésophile avec quelques espèces plus xéroclines ou mésohygrophiles.

Les espèces les plus fréquentes sont :

- Laïche sempervirente (*Carex sempervirens*),
- Horminelle (*Horminum pyrenaicum*),
- Dryade à huit pétales (*Dryas octopetala*),
- Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*),
- Saule des Pyrénées (*Salix pyrenaica*).

La seule station en situation anthropisée correspond à ces critères communs.

Lien noté entre le taux de recouvrement et le nombre de pieds : pour les pelouses calcicoles à faible taux de cailloux (env. 5%), les stations présentent plutôt des pieds isolés. Pour les pelouses de Cotche fermée mais à *Festuca nigescens* (donc plus rase), les stations présentent beaucoup plus de pieds (10).

Lien noté entre le pâturage et la présence de station : l'ensemble des pelouses sont soumises à un pâturage extensif, souvent de brebis et vaches.

Station	Date	Exposition	Altitude (m)	Pente (degré)	Milieu, biotope	Topographie	Roche mère	Sol (cm)	Nbre de pieds	Habitat	Flore	Photo
Stations anthropisées (secteurs remaniés comme les pistes de ski, d'anciennes pistes de circulation, etc.)												
G1	11/08/2021	NO	2021	5-25°	Affleurement rocheux	Mi-versant	Calcaire	1 cm	1	Pelouse fermée (80 % de recouvrement avec la mousse)	<i>Carex sempervirens</i> <i>Helianthemum nummularium</i> <i>Erigeron alpinus</i> <i>Carduus defloratus</i> <i>Linum catharticum</i> <i>Anthyllis vulneraria subsp. alpestris</i> <i>Thymus sp</i> <i>Salix pyrenaica</i>	
Stations naturelles												
G2	11/08/2021	NO	2022	20-50°	Pelouse rocaillleuse	Mi-versant	Calcaire	15 cm	1	Pelouse fermée (100% de recouvrement)	<i>Dryas octopetala</i> <i>Carex sempervirens</i> <i>Rhinanthus minor</i> <i>Trifolium pratense</i> <i>Helianthemum nummularium</i> <i>Gentianella campestris</i> <i>Bistorta vivipara</i> <i>Horminum pyrenaicum</i>	
G3	11/08/2021	NO	2000	30-50°	Pelouse rocaillleuse	Mi-versant	Calcaire	5-10 cm	1	Pelouse fermée (95 % de recouvrement)	<i>Dryas octopetala</i> <i>Carex sempervirens</i> <i>Trifolium pratense</i> <i>Parnassia palustris</i> <i>Salix pyrenaica</i> <i>Horminum pyrenaicum</i>	

G4	11/08/ 2021	Plat	2096	0-5°	Pelouse rocailleuse	Haut de versant	Calcaire	1-3 cm	>10	Pelouse fermée avec 30 % d'affleurements de roche	<i>Nardus stricta</i> <i>Festuca nigrescens</i> <i>Carex macrostyla</i> <i>Thymus praecox</i> <i>Phleum alpinum</i> <i>Plantago alpina</i> <i>Trifolium alpinum</i> <i>Armeria alpina</i>	
G5	11/08/ 2021	N	1989	25-50°	Pelouse rocailleuse fraîche	Mi-versant	Calcaire	0 à 5 cm	10	Pelouse fermée (95 % de recouvrement)	<i>Festuca nigrescens</i> <i>Horminum pyrenaicum</i> <i>Salix pyrenaica</i> <i>Hypericum richeri</i> <i>Parnassia palustris</i> <i>Carex sempervirens</i> <i>Saxifraga cuneifolia</i>	
G6	12/08/ 2021	SO	2219	5-15°	Eboulis assez fin (5-20 cm)	Pied d'eboulis	Calcaire	0	10	Communauté assez ouverte d'éboulis (50 % de recouvrement)	<i>Crepis pygmaea</i> <i>Armeria alpina</i> <i>Saxifraga muscosa</i> <i>Doronicum</i> <i>grandiflorum</i>	

2.3 Stations d'Ibéris de Bernard

2.3.1 Paramètres stationnels

Les résultats de l'inventaire terrain figurent dans le tableau en pages suivantes.

2.3.2 Analyse des résultats

Les résultats diffèrent sensiblement entre ceux des stations naturelles de ceux des stations artificialisées ou anthropisées.

Ces dernières se développent surtout à l'étage subalpin (entre 1780 et 2100 m), avec des orientations majoritairement nord à nord-ouest, sur des éboulis fins de roche-mère schisteuse ou calcaire, avec une très faible couverture de recouvrement herbacé (moins de 20 %).

Les deux stations naturelles situées sur les bords des lacs du Plaa Ségouné se développent au sein de pelouses rocailleuses calcicoles alpines de faibles recouvrements (50 % de recouvrement), sur un sol quasi-plat et longuement enneigé. En revanche, la station naturelle I12 développée plus bas à 2180 m au niveau d'un cailloutis fin, présente des paramètres proches des stations en contexte anthropisé.

Station	Date	Exposition	Altitude (m)	Pente (degré)	Milieu	Topographie	Roche mère	Sol (cm)	Nbre de pieds	Habitat	Flore	Photo
Stations artificialisées de bords de piste de circulation												
I2	11/08/2021	O	1860	20-40°	Eboulis fin de chemin de bord de piste		Schiste	0 cm	1	Pelouse ouverte (entre 5 et 25 % de recouvrement)	<i>Rumex scutatus</i> <i>Globularia nudicaulis</i> <i>Erinus alpinus</i> <i>Festuca eskia</i> <i>Euphrasia sp.</i>	
I8	11/08/2021	NE	2058	10-30°	Cailloutis fin (granulométrie de 1 à 10 cm) de bord de piste	Haut de versant	Calcaire	0 cm	3	Recouvrement de 10 %	<i>Carduus carlinoides</i> <i>Thymus praecox</i> <i>Chaenorrhinum organifolium</i> <i>Arenaria ciliata</i> <i>Euphrasia sp.</i> , <i>Saxifraga aizoides</i>	
Stations anthropisées (secteurs remaniés comme les pistes de ski, d'anciennes pistes de circulation, etc.)												
I1	11/08/2021	SO	1575	10-40°	Talus proche éboulis fin	Haut du talus	Schiste	0 cm	6	Pelouse ouverte (5 à 20 % de recouvrement)	<i>Festuca eskia</i> <i>Scrophularia canina</i> <i>Sedum dasyphyllum</i> <i>Linaria alpina</i>	

I3	11/08/2021	N	1861	10-30°	Eboulis fin à moyen sur ancienne piste	Mi-versant	Schiste	0 cm	Non renseigné	Communauté très ouverte (10 % de recouvrement)	<i>Festuca eskia</i> <i>Chaenorrhinum organifolium</i> <i>Saxifraga aizoides</i> <i>Globularia nudicaulis</i> <i>Rumex scutatus</i> <i>Linaria alpina</i>	
I3bis	11/08/2021	NO	2099	0-10°	Eboulis fin (granulométrie de 1 à 10 cm)	Replat de mi-versant	Schiste	0 cm	2	Pelouse ouverte (20% de recouvrement)	<i>Festuca eskia</i> <i>Scrophularia canina</i> <i>Helianthemum nummularium</i> <i>Paronychia kapela</i> <i>Carduus defloratus</i> <i>Rumex scutatus</i>	
I4	11/08/2021	N	2099	30-50°	Eboulis fin	Haut de versant	Calcaire	0	1	Eboulis (20 % de recouvrement)	<i>Carduus carlinoides</i> <i>Festuca gautieri</i> <i>Arenaria ciliata</i> <i>Parnassia palustris</i> <i>Véronica gouani</i> <i>Chanorrhinum organifolium</i> <i>Lotus alpinus</i>	
I5	11/08/2021	N	1778	5-15°	Eboulis fin (granulométrie de 1-5 cm)	Mi-versant	Calcaire	0 cm	4	Piste de ski caillouteuse (recouvrement < 5 %)	<i>Dryas octopetala</i> <i>Helianthemum nummularium</i> , <i>Festuca nigrescens</i> <i>Poa alpina</i> <i>Chaenorrhinum organifolium</i>	
I6	11/08/2021	N	1899	20-40°	Eboulis fin (granulométrie de 2-10 cm)	Mi-versant	Calcaire	0 cm	2	Pelouse très ouverte de piste de ski (5% de recouvrement)	<i>Saxifraga aizoides</i> <i>Festuca eskia</i> <i>Chaenorrhinum organifolium</i> <i>Thymus praecox</i> <i>Rhinanthus minor</i>	

17	11/08/2021	Plat	2081	0°	Plat caillouteux (granulométrie de 1 à 15 cm)	Haut de versant	Calcaire	0 cm	2	Recouvrement entre 5 à 10 %	<i>Dryas octopetala</i> <i>Thymus praecox</i> <i>Hutchinsia alpina</i> <i>Saxifraga pyrenaica</i> <i>Chaenorrhinum origanifolium</i> <i>Campanula cochleariifolia</i>	
111	12/08/2021	NO	2100	30-50 °	Eboulis fin	Pied d'éboulis	Calcaire	0 cm	5	Recouvrement de 5-10%	<i>Carduus carlinoides</i> <i>Linaria alpina</i> <i>Thymus praecox</i> <i>Alchemilla sp.</i> , <i>Ranunculus parnassifolius subsp. favargeri</i> <i>Ranunculus parnassifolius subsp. favargeri</i>	
Stations naturelles												
19	12/08/2021	E	2222	5-10 °	Pelouse rocailleuse	Replat	Calcaire	1 cm	15	Pelouse rocailleuse (50 % de recouvrement)	<i>Globularia repens</i> <i>Helianthemum canum</i> <i>Thymus praecox</i> <i>Euphrasia sp.</i> <i>Leontopodium alpinum</i> <i>Carex sempervirens</i> <i>Silene acaulis</i>	
19bis	12/08/2021	Plat	2216	0°	Replat à pelouse rocailleuse avec cailloux	Replat	Calcaire	1 cm	Plus de 10	Pelouse rocailleuse (50 % de recouvrement)	<i>Globularia repens</i> <i>Leontopodium alpinum</i> <i>Anthyllis vulneraria subsp. alpestris</i> <i>Helianthemum canum</i> <i>Euphrasia sp.</i> <i>Thymus praecox</i>	

110	12/08/ 2021	N	2216	5-15°	Débris de dalle rocheuse	Haut de versant	Calcaire	1 cm	1	Recouvrement de 5 %	<i>Ranunculus parnassifolius subsp. favargerii</i> <i>Thymus praecox</i> <i>Arenaria ciliata</i> <i>Minuartia sp.</i> <i>Anthyllis vulneraria subsp. alpestris</i> <i>Alchemilla sp</i>	
112	12/08/ 2021	SO	2178	20-40°	Cailloutis détritique de pelouse rocailleuse	Haut de versant	Calcaire	0 cm	5	Pelouse rocailleuse de cailloutis	<i>Helianthemum nummularium</i> <i>Globularia repens</i> <i>Campanula scheuchzeri</i> <i>Asperula cynanchica</i>	